



THURSDAY, JUNE 9, 1836.

JEUDI, JUIN 9, 1836.

[New Series.]

TAKE NOTICE

PERSONS advertising in the QUEBEC OFFICIAL GAZETTE, are particularly requested to forward their Advertisements as early as possible in the week of publication...

J. CHARLTON FISHER.

Editor Q. G. by A.

October 15, 1835.

Sheriffs' Sales.

DISTRICT OF QUEBEC.

To wit: PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places as mentioned below...

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit: MARTIN CHINIC, of the city, No. 592. county and district of Quebec, merchant, auctioneer and broker; against CHARLES ADOLPHUS HOLT, of the said city of Quebec, merchant, to wit:—1. A lot of ground of forty seven feet by seventy five, forming a total of three thousand five hundred and twenty five feet, bounded towards the west by Ste. Catherine street, towards the south by Leadenhall street, towards the north by lot number eight, towards the south by lot number nine...

W. S. SEWELL, Sheriff.

25th May, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: PIERRE SAINT MARS, of the No. 596. parish of St. Claire, in the county of Beauce, in the district of Quebec, cultivator; against OLIVIER NORMAND, of the same place cultivator, to wit:—A land situate in the parish of St. Claire, in the seigniory Joliette, containing two arpents or thereabouts in front, by about thirty arpents in depth, bounded in front towards the north east by the river Etchemin, and in the rear towards the south west by the end of the said depth, on one side towards the south east by Pierre Paré, and on the other side towards the north west by Michel Coriveau, together with a house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies. To be sold at the church door of the aforesaid parish of St. Claire, on the ELEVENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the morning. The said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

W. S. SEWELL, Sheriff.

7th June, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: CHARLES PINET, of the parish of No. 8. Kamouraska, in the county of Kamouraska, in the district of Quebec, navigator; against JOSEPH HAMEL, navigator; and François Fournier, cultivator, both of the parish of Ste. Claire, in the county of Beauce, in the district of Quebec, to wit:—A land situate in the parish of Ste. Claire, seigniory Joliette, containing one arpent and a half in front or thereabouts in front, by about fifty arpents in depth, bounded in front by the river Etchemin, and in the rear by the end of the said forty arpents, on one side towards

the north east by Charles Nadeau, representing André Tanguay, and on the other side towards the south west by Antoine Morin, together with a house, a stable and barn thereon erected, circumstances and dependencies. To be sold at the church door of the aforesaid parish of Ste. Claire, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the morning. The said Writ returnable on the tenth day of October next.

W. S. SEWELL, Sheriff.

7th June, 1836

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: JEAN BAPTISTE BAQUET, of the No. 983. parish of St. Gervais, in the county of Bellechasse, in the district of Quebec, merchant; against PIERRE TERRIEN, of the parish of Ste. Claire, in the county of Beauce, in the district of Quebec, master shoemaker, to wit:—A land situate in the parish of Ste. Claire, seigniory of Joliette, and to the north east of the river Etchemin, containing three arpents in front by thirty in depth, bounded in front by the said river, and running north east the said depth, joining towards the north to Joseph Richard and towards the south to Jean Baptiste Boivin, with a house, barn, stable and another small building thereon erected, circumstances and dependencies. To be sold at the church door of the aforesaid parish of Ste. Claire, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the morning. The said Writ returnable on the eleventh day of October next.

W. S. SEWELL, Sheriff.

8th June, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Quebec, to wit: JEAN BAPTISTE BAQUET, of No. 1128. the parish of St. Gervais, in the county of Bellechasse, in the district of Quebec, merchant; against MICHEL PLANTE, of the parish of Ste. Claire, in the county of Beauce, in the district of Quebec, cultivator, to wit:—A land containing one arpent and a half in front by thirty in depth, situate in the seigniory Joliette, parish of Ste. Claire, concession St. George, bounded in front by the concession St. Louis, in depth by the end of the said thirty arpents, on one side towards the south east by Jean Fournier, and towards the north west by Guillaume Fontaine, circumstances and dependencies. To be sold at the church door of the aforesaid parish of Ste. Claire, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the morning. The said Writ returnable on the eleventh day of October next.

W. S. SEWELL, Sheriff.

8th June, 1836.

DISTRICT OF MONTREAL.

To wit: PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, are hereby required to make them known according to law; all oppositions afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, except in case of Venditioni Exponas, to which no such oppositions are by law allowed, are required to be filed with the undersigned, at his Office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within two days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: ETIENNE ROY, of the parish No. 1952. of Soulanges des Cèdres, in the district of Montreal, esquire, merchant, plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH CHEVRIER dit LAJUNESSE, of the same place, yeoman, defendant:—A land situate and being in the parish of St. Joseph, seigniory of Soulanges, Côte St. Louis, containing three acres in front by twenty eight acres in depth, more or less, bounded in front by the base of the road of the said Côte, in the rear by the lands St. Dominique, on one side by Louis Brunet, and on the other side by the widow Laurent Lefebvre, with a wooden house, barn and other dependencies thereon erected. To be sold at the church door of the said parish of St. Joseph de Soulanges, on the FOURTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the first day of October term next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 27th February, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: JOSEPH PAPINEAU, of the city No. 459. of Montreal, in the district of Montreal, esquire, one of the executors of the last will and testament of the late honorable Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, in his lifetime of the said city of Montreal, plaintiff; against the lands and tenements of LOUIS MARCIEN GUILLAUME DUBRUL, of the parish of St. Michel de Vaudreuil, in the seigniory of Vaudreuil, in the said district, notary, defendant; the said lands and tenements mentioned and described in the schedule to the said writ annexed, as follows, that is to say:—A tract or parcel of land lying and being in the said parish and seigniory of St. Michel de Vaudreuil, in the said district, known and distinguished as lots numbers twenty three, twenty four and twenty five, containing by admea-

surement as follows, to wit:—1. Lot number twenty three being five arpents and nine perches more or less in front, the side line running in a direction so as to form the said lot in a triangle at the end of seventeen arpents, more or less, which forms the depth thereof, making the said lot to contain about fifty arpents in superficies. 2. Lots, numbers twenty four and twenty five, being each three arpents in front by twenty arpents in depth more or less, forming in the whole of the said three lots of land one hundred and seventy arpents more or less in superficies. The whole of the said tract or parcel of land bounded in front by the grand or Ottawa River, above the Point of Cavagnal, in the rear by the unconceded lands of the said seigniory, on the one side by lot number twenty two, B, at present owned and occupied by the representatives of the late Francis Waterson, and on the other side by lot number twenty six, at present owned and occupied by Alexander Cameron, with a wooden house erected on one of the above described lots number twenty four. To be sold at the church door of the parish of St. Michel de Vaudreuil, on the TENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: MARIE MAGDELEINE DROLET, No. 232. wife of Vital Lefebvre, of St. Pie, in the district of Montreal, marchande publique, and Joseph Toussaint Drolet, of St. Marc, in the said district, esquire, merchant, heretofore both partners, and carrying on trade as such at St. Pie aforesaid, under the name and firm of M. and M. Drolet and company, plaintiffs; against the lands and tenements of LORENZO WELLS, of the township of Shefford, in the said district, bailiff, defendant:—1. A lot of land situate at Yamaska Mountain, in the seigniory of St. Hyacinthe, in the said district, containing one arpent in front by all the depth to be found from the King's road of the said Mountain, running as far as the trait quarré of the lands of Elmyre range, joining on the north side to John B. Whitney, and on the other side to the Reverend Mr. Johnson, with a house and barn thereon erected. 2. Another lot of land situate in the village of Waterloo, in the township and county of Shefford aforesaid, of whatever extent the same may be, bounded easterly by the King's highway, westerly by a pond, northerly by a lot owned by Daniel Taylor, and southerly by Ezekiel Robinson's land, with a house and other buildings thereon erected. To be sold at the protestant church at Yamaska Mountain, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: MARIE MERSAUT dite LA-PIERRE, No. 1838. of the parish of Repentigny, in the district of Montreal, widow of the late Abraham Payet dit St. Amour, in his lifetime of the said parish of Repentigny, yeoman, plaintiff; against the lands and tenements of ALEXANDRE GAUTHIER, of the parish of St. Lin, in the said district, yeoman, defendant:—A land lying and situate in the parish of St. Lin, in the seigniory and county of Lachenaye, in the district of Montreal, containing three arpents and two perches in front, by about thirty arpents in depth, joining in front to the river L'Achigan, in depth to Etienne Morin, on the north east side to Antoine Loca, on the south west side to Michel Reneaud, with a wooden house, barn, stables and a dairy thereon erected, circumstances and dependencies, save and except the two emplacements hereafter described, which are included in the said land partly described, to wit: one of the said emplacements thus inclosed belonging to Joseph Bellanger, containing three quarters of an arpent in front by two arpents in depth, joining in front to the King's highway, in depth to the said land firstly above described, belonging to the said defendant, as above said, towards the north side to the said Antoine Loca, and on the other side to the second emplacement also included in the land of the said defendant, to wit: an emplacement, being the second, inclosed as aforesaid, belonging to Gabriel Hoyne, containing half an arpent in front by two arpents in depth, joining in front to the said King's highway, in depth to the land of the said defendant firstly described, on one side, towards the south west, also to the said defendant, and on the other side to the said Joseph Bellanger. To be sold at the church door of the said parish of St. Lin, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: THE honorable JEAN ROCH ROLLAND, No. 1575. of Montreal, in the district of Montreal, one of the Justices of His Majesty's Court of King's Bench for the said district, and seigneur proprietor and possessor of the seigneurie of Monnoir, in the said district, plaintiff; against the lands and tenements of PAUL BOUSQUET, of the parish of Ste. Marie de Monnoir, in the said district, yeoman, defendant:—A land lying and situate at Ste. Marie de Monnoir, containing three arpents in front by thirty in depth, joining in front to the projected road, in depth to the lands of the river, towards the south west, on one side, to Arthur Hopper, and on the other side to Joseph Augustin Paton, without buildings,

thereon erected." To be sold at the church door of the parish of Ste. Marie, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the tenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **ALEXIS BOULET**, of Ste. Marie No. 664. } de Monnoir, in the district of Montreal, yeoman, as having married Marguerite Monty, widow of the late Jean Baptiste Choquet, and the said Marguerite Monty duly authorized by the said Alexis Boulet, her husband, to prosecute the present action, plaintiffs; against the lands and tenements of **GABRIEL PAQUET**, of the parish of St. Athanase, in the said district, yeoman, defendant:—1. "A land lying and situate at St. Athanase, seignior of Bleury, containing two arpents in front by twenty eight in depth, joining in front to the King's highway, in depth to persons unknown, on one side to Louis Béchard, and on the other side to Michel Gaboury, with a house and a stable thereon erected. 2. A land lying and situate at St. Athanase, seignior of Bleury, containing two arpents in front by eight arpents in depth, joining in front to the King's highway, in the rear to non conceded lands, on one side to Charles Quessel and on the other side to Neal Stafford, with a house, a stable and a barn thereon erected." To be sold at the church door of the said parish of St. Athanase, on the TENTH day of OCTOBER next, at TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **THE Honorable TOUSSAINT PO-** No 1328. } **THIER**, of Montreal, in the district of Montreal, esquire, a member of the legislative council for this province, and seigneur proprietor and possessor of the *fief Laquetière*, situate in the parish, county and district of Montreal, and other places, plaintiff; against the lands and tenements of **MARIE MARGUERITE ROY**, of the city of Montreal, in said district, widow by her first marriage of the late Jean Marie Cadieux, in his lifetime of the said city of Montreal, esquire, notary, and now wife of Auguste Regnier, of Montreal, in the said district, gentleman, and the said Auguste Regnier, Jean Marie Pantaléon Cadieux, of Montreal aforesaid, esquire, notary, Jean Baptiste Chamilly, Verneuil De Lorimier, of the same place, students at law and Demoiselle Christine Rachel Cadieux, his wife, François Marie Thomas Chevalier De Lorimier, of the same place, esquire, notary, and Demoiselle Marguerite Henriette Cadieux, his wife, and George Hypolite Zéphirin Cadieux, of Montreal aforesaid, gentleman, personally, *personnellement*, defendants:—1. "An emplacement situate on the level of St. Jacques street, in the city of Montreal, containing sixty five feet in front by seventy four feet in depth, the whole more or less, bounded in front by St. Jacques street, in the rear by James Stewart and MacGill Desrivières, esquires, on one side by Lucile Lebrun, widow Charles, and on the other side by the representatives and succession of Alexis Bourret, Joseph Bell and François Marie Thomas Chevalier De Lorimier, with a three stories cut stone house, and other buildings thereon erected; to be reserved, in favour of the lot belonging to François Marie Thomas De Lorimier, the right of making use of the passage which is lying between the two emplacements, to communicate to the yard of the said Chevalier De Lorimier. 2. An emplacement lying and situate in the village of St. Vincent de Paule, of an irregular figure, containing thirty three feet in front by one hundred and thirty feet in depth, the whole more or less, and thence, one hundred and twenty feet in front, and widening as it goes towards the river, bounded in front partly by the road and partly by the church, in the rear by the Ottawa river, on one side by Joseph Pepin, esquire, and on the other side by the ground belonging to the *fabrique*, with a two stories stone houses, and other buildings thereon erected. 3. An emplacement situate in the St. Antoine suburbs, of the city of Montreal, being of an irregular figure, and such as the same is now fenced, joining in front to the Main street, in the rear to Craig street, on one side to Pierre Frederick Heyneman, and on the other side to Simon Valois, with a two stories wooden house, and two of one story each. 4. An emplacement situate on the level of St. Jacques street, in the city of Montreal, containing twenty six feet in front by forty six feet in depth, more or less, joining in front to St. Jacques street, in the rear partly to the representatives of the late Marie Cadieux, esquire, and partly to the representatives of the late Alexis Bourret and on the other side to the said representatives Cadieux, with a two stories stone house thereon erected; moreover the right of making use of the passage which there is between this said house and that belonging to the said representatives Cadieux, to communicate to the yard. 5. An emplacement lying and situate in the St. Joseph suburbs of the city of Montreal, containing forty feet in front by eighty feet in depth, bounded in front by St. Joseph street, in the rear and on one side by Joseph Garreau, and on the other side to one Taillefer, with two houses, whereof one of one story and the other of two stories high, and other buildings thereon erected." The said lots of land and premises to be sold as follows, that is to say: lots numbers one, three, four and five, at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of OCTOBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon; and lot number two, at the church door of the said parish of St. Vincent de Paule, on the SAME DAY, at TEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **ANDRE PAPIN**, of the city of No. 821. } Montreal, in the district of Montreal, carter, plaintiff; against the lands and tenements of **ANTOINE DUBORD**, of the same place, gentleman, defendant:—1. "An emplacement lying and situate in the St. Louis suburbs, of the city of Montreal, containing forty five feet in front by sixty three feet in depth, joining in front to the main street of the St. Louis suburbs, in rear and on one side to the defendant, and on the other side to Sanguinette street, with a two stories house, the one of stone and the other of wood, a stable, shed and other buildings thereon erected. 2. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, containing fifty five feet in front by eighty feet in depth, joining in front to the main street of the said St. Louis suburbs, in rear and

on one side to the defendant, and on the other side to Eustache Soupras, with the fruit trees thereon. 3. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, of forty feet in front by fifty two feet in depth, joining in front to Sanguinette street, in the rear and on one side to the defendant, and on the other side to Pierre Cadieux, with a one story house and a stable thereon erected. 4. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, of sixty feet in front by one hundred and eight feet in depth, joining in front to Sanguinette street, in rear to one Taite, on one side to Pierre Cadieux, and on the other side to the defendant, with a house, stable and other buildings thereon erected. 5. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, of thirty feet in front by seventy one feet in depth, joining in front to the said Sanguinette street, in rear and on one side to the defendant, and on the other side to Fleury St. Jean, without buildings. 6. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, containing forty feet in front by thirty six feet in depth, joining in front to Dubord street, in rear to Joseph Gougard, on one side to Louis Tribotte dit L'Africain, and on the other side to the defendant, with a one story house thereon erected. 7. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, of thirty five feet in front by fifty one feet in depth, joining in front to the said Dubord street, in rear to Joseph Gougard, on one side to Eustache Soupras, and on the other side to the defendant, without buildings. 8. Another emplacement lying and situate in the said St. Louis suburbs, of thirty five feet in front, by one hundred and thirteen feet in depth, joining in front to Celestin Beausoleil, Antoine Gagnon, esquire, and Fleury St. Jean, and on the other side to one Taite. 9. A lot of ground lying and situate in the *Petite Côte la Visitation*, in the parish of Montreal, of half an arpent in front by about twelve arpents in depth, joining in front to the King's highway, in rear and on one side to one Bourbonnière, and on the other side to J. T. Gaudet, without buildings. 10. Another emplacement lying and situate in the parish of Chateauguay, in the district of Montreal, of an irregular figure, joining in front to the King's highway, in rear and on one side to ———— and on the other side to the representatives Doré, the whole without guarantee of precise measure." The said lots of land and premises to be sold as follows, that is to say: lots, numbers one, two, three, four, five, six, seven, eight and nine, to be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of OCTOBER next, at TWELVE of the clock at NOON; and lot, number ten, at the church door of the parish of Chateauguay, on the SAME DAY, at TEN of the clock in the forenoon. Said Writ returnable on the tenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 27th May, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **GABRIEL AUGER**, père, of the No. 1. } parish of St. Pie, in the district of Montreal, yeoman, plaintiff; against **ANTOINE GERMAIN**, of the same place, yeoman, defendant:— "A land lying and situate in the parish of St. Pie, containing one arpent and a half in front, by thirty arpents in depth, more or less, joining in front to the river Yamaska, in depth to the range of the *Alouges*, on one side to Silvain Racicot, and the other side to Etienne Dufresne, with a house, barn and other buildings thereon erected." To be sold at the church door of the parish of St. Pie, on the TWENTY-SECOND day of AUGUST next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the first day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 16th April, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **DAVID ROSS**, of the city and No. 1793. } district of Montreal, esquire, plaintiff; against the lands and tenements of **JAMES COWARD**, of the same place, soap and candle manufacturer, defendant:— "A piece or parcel of ground situate and being in the St. Lawrence suburb of the said city of Montreal, containing eighty-three feet in front more or less, by fifty-one feet in depth or thereabouts, and forming two lots contiguous, bounded in front by St. Urbain street, in the rear by Jean Baptiste Bergevin dit Langevin and Charles Laberge, and on one side by Jean Baptiste St. Amant, and on the other side by Louis Lecomte and Albert Lapierre, with a shed thereon erected." To be sold at my office, in the said city of Montreal, on the TENTH day of OCTOBER next, at ONE of the clock in the afternoon. The said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **JAMES MATHEWSON**, of the No. 1045. } township of Pittsburgh, in the province of Upper Canada, gentleman, plaintiff; against the lands and tenements of **LUKE H. SHEAY**, of the parish of Montreal, in the district of Montreal, ship-builder, and Edward Merritt, of the same place, ship-builder, and now or lately co-partners, using trade and commerce there, under the firm of Sheay and Merritt, defendants:—Three certain lots or emplacements fronting the King's highway, situate, lying and being on the farm of the Honorable Samuel Gale, esquire, at the foot of the Current St. Marie, near the city of Montreal, which said three lots or emplacements are described in the process verbal and plan thereof, drawn by Theodore Davis, surveyor, in numbers following, namely:—1. "Lot number three, bounded in front by the King's highway, in the rear by Palin Lane, on the south side by lot number two, on the north side by lot number four, hereinafter described, being thirty feet in front, and in rear by one hundred and fifty-seven feet in depth on the southerly side line, and one hundred and fifty feet on the northerly side line, containing four thousand six hundred and five feet superficial, English measure. 2. Lot number four, bounded in front by the King's highway, in the rear by Palin Lane, on the southerly side by lot number three, on the northerly side by lot number five, being thirty feet in breadth and in front, and in rear one hundred and fifty feet on the northerly side line, containing four thousand four hundred and twenty-five superficial feet, English measure. 3. Lot number five, bounded in front by the King's highway, in rear by Palin Lane, on the southerly side by lot number four, and on the northerly side by Gale street, being thirty feet in breadth in front, and rear one hundred and forty-five in depth, on the

southerly side line, and one hundred and forty feet on the northerly side line, containing four thousand two hundred and seventy-five superficial feet, English measure, on which said several lots of land or emplacements, are two framed two story wooden houses on the King's highway, and one wooden house on Gale street, thereon erected." To be sold at my office, in the said city of Montreal, on the TENTH day of OCTOBER next, at TWO of the clock in the afternoon. Said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

FIERI FACIAS.

Montreal, to wit: } **PIERRE BERTHELET**, esquire, No. 1179. } of the city and district of Montreal, plaintiff; against the lands and tenements of **PIERRE CAJETAN LEBLANC**, of Montreal, gentleman, in his capacity of curator duly elected in lieu and stead of François Toupin, deceased, in his lifetime of Montreal aforesaid, to the vacant estate and succession of the late Gabriel Franchère, of the same place, *bourgeois*, gentleman, defendant:—1. "A piece of ground situate between the St. Joseph and St. Antoine suburbs, in the city of Montreal, containing three hundred and twenty-eight feet in length by thirty-six feet in breadth, bounded on one side by a projected lane called St. Félix, of twenty feet wide, on the other side by Pierre Marin, or his representatives, at one side by the continuation of St. Bonaventure street, and at the other end by Turcot or representatives. 2. A piece of ground situate at the same place, containing one hundred and sixty-eight feet in length by eighty feet in breadth, bounded in front by the continuation of St. Bonaventure street, in the rear by the late Gabriel Franchère and his representatives, on one side by a projected lane called St. Félix, of twenty feet wide, and on the other side by the heirs of the late Dominique Rousseau. 3. A piece of ground situate at the same place, containing eighty-four feet in front by one hundred and sixty feet in depth, bounded in front by the continuation of St. Bonaventure street, in the rear by a projected lane of thirty feet wide, on one side by Rousseau and Trudeau, or representatives, and on the other side by the heirs of the late Francis Desrivières, esquire. 4. A piece of ground situate at the same place, containing eighty-four feet in front by eighty feet in depth, bounded in front by a projected lane of thirty feet wide, in the rear by lot number two hereinbefore described, on one side by François Roy, esquire, and on the other side by one Robertson, or their representatives. 5. An emplacement situate at the same place, containing forty feet in front by eighty feet in depth, bounded in front by a lane called St. Félix, of twenty feet wide, in the rear by C. F. Roy, on one side by a projected lane twenty feet wide, and on the other side by Alexander Fisher, or representatives. 6. A piece of ground situate at the same place, containing one hundred and seventy-two feet in length by eighty feet in breadth, bounded on both sides by projected lanes, at one end by C. F. Roy, and at the other end by the heirs of the late Francis Desrivières, esquire. 7. A piece of ground situate at the same place, containing forty-three feet in breadth in front, and all the breadth that may be found in the rear between a projected lane of twenty feet wide, and the land of one Prud'homme, by one hundred and eight feet in depth, bounded in front by a projected lane called St. Félix, of twenty feet wide, in the rear by Jean Bouthillier and Hypolite Guy, esquires, or their representatives, on one side by the said projected lane, and on the other side by Prud'homme, the whole without fences or buildings." To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of OCTOBER next, at TEN o'clock in the forenoon. Said Writ returnable on the fifteenth day of October next.

L. GUGY, Sheriff.

Sheriff's Office, 4th June, 1836.

DISTRICT OF ST. FRANCIS.

TO WIT: PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places as mentioned below. All persons having claims on the same, are hereby required to make them known according to law: all oppositions afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge, except in case of Venditioni Exponas, to which no such oppositions are by law allowed, are required to be filed with the undersigned, at his Office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions afin de conserver may be filed at any time within two days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Sherbrooke, to wit: } **WYLER HARVEY MOORE**, of No. 7. } the township of Orford, in the District of St. Francis, trader, plaintiff; against the lands and tenements of **SAMUEL MARSTON**, of the township of Shipton, in the District of St. Francis aforesaid, farmer, defendant, to wit:—1. "The lots, numbers thirteen and fourteen, in the sixth range of the township of Shipton, supposed to contain two hundred acres each, more or less, with all the improvements thereon. 2. All that part of lot number thirteen, in the fifth range of the township of Shipton aforesaid, lying on the south-westerly side of Clark Brook, so called, or Mill Brook, supposed to contain about sixty acres, more or less. 3. All that part of lot number fourteen, in the fifth range of the township of Shipton aforesaid, lying on the south-westerly side of Clark's Brook, so called, or Mill Brook, supposed to contain about sixty acres, more or less. Save and except forty acres heretofore sold to one Moses Hall, of said township of Shipton. 4. And the whole of lot number sixteen, in the sixth range of lots in the township of Melbourne, save and excepting seven acres of said lot, and the usual allowance for highways, to be taken off of the south-east corner of said lot heretofore sold by John C. Gilman to William Gilman; the remainder of said lot bounded in front in part by the said reserved seven acres, and in part by the road or King's highway leading from Melbourne school-house, continuing on to Elliot's Mills, and by the line of division drawn by Jesse Pennoyer, between the sixth and seventh ranges, and on the rear by the fifth range of lots in said Melbourne; with all the improvements made and

buildings erected upon each respective tract of land." To be sold at my office at Sherbrooke, in the District of St. Francis, on WEDNESDAY, the TWENTY-FOURTH day of AUGUST next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said Writ returnable on the twenty-fifth day of August, one thousand eight hundred and thirty-six.

CHAS. WHITCHER, Sheriff.
Sherbrooke, 14th April, 1836.

RATIFICATIONS.

DISTRICT OF MONTREAL.

Province of Lower Canada, }
District of Montreal, } **IN THE KING'S BENCH.**

No. 581.

Ex parte—JAMES HOLMES.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that there has been lodged in the office of the prothonotary of the court of King's bench, of and for the district of Montreal, *Firstly*—a deed made and executed before Mre. E. Guy and his colleague, notaries public, on the twenty sixth day of June, one thousand eight hundred and thirty three, between BENJAMIN BERTHELET, esquire, physician, residing in the city of Montreal, in the said district, of the one part; and JAMES HOLMES, of the said city of Montreal, esquire, merchant, of the other part;—being a sale by the said Benjamin Berthelet, to the said James Holmes of "a lot of land depending of the vendor's land, situate at the west extremity of the Saint Lawrence suburb of the said city, designated and known as lot number eleven, by the plan of said land, drawn by J. Hughes, esquire, sworn surveyor, dated the twenty fourth day of February, one thousand eight hundred and thirty three, deposited in the office of the said Mre. E. Guy, containing the said lot of land thirty seven feet in front by eighty five feet in depth in one line, and about ninety two feet in depth in the other line, the whole more or less, bounded in front by Sherbrooke street, in rear by lot number ten belonging to Thomas Starke, on one side by Durocher street, and on the other side by lot number twelve belonging to Jean Baptiste Leclaire, without any building thereon erected." *Secondly*—a deed made and executed before Mre. E. Guy and his colleague, notaries public, on the said twenty sixth day of June, one thousand eight hundred and thirty three, between the said BENJAMIN BERTHELET, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said Benjamin Berthelet to the said James Holmes of "a lot of land depending of the vendor's land, situate at the west extremity of the Saint Lawrence suburb of the said city, designated and known as lot number twenty eight by the said plan, deposited in the office of the said Mre. E. Guy, containing, the said lot of land, thirty six feet in front by seventy two feet in depth, the whole more or less, bounded in front by Berthelet street, in rear by lot number twenty nine belonging to H. B. Smith, on one side by Aymer street, and on the other side by lot number twenty seven, belonging to Charles Bowman, without any building thereon erected." *Thirdly*—a deed made and executed before Mre. E. Guy and his colleague, notaries public, on the fourteenth day of August, one thousand eight hundred and thirty three, between the said JAMES HOLMES, of the one part; and JEAN BAPTISTE LECLAIRE, hair dresser, and wig maker, residing in the said city of Montreal, and HELENE THERIEN, his wife, by him thereunto duly authorized, of the other part;—being a deed of exchange, by virtue of which the said James Holmes acquired from the said Jean Baptiste Leclaire and Helene Therien "a lot of land or emplacement situate at the extremity of the Saint Lawrence suburb of the said city of Montreal, designated and known as lot number twelve by the plan of the said Benjamin Berthelet's land, deposited in the office of the said Mre. E. Guy, containing the said lot of land about thirty seven or thirty eight feet in front by ninety nine feet in depth in one line, and ninety two feet in the other line, the whole more or less, bounded in front by Sherbrooke street in rear by lot number ten, belonging to Thomas A. Starke, on one side by lot number eleven belonging to the said James Holmes, and on the other side by lot number thirteen, the property of Joseph Clarke, without any building thereon erected." *Fourthly*—a deed made and executed before Mre. E. Guy and his colleague, notaries public, on the seventh day of October, one thousand eight hundred and thirty three, between JOSEPH CLARKE, civil engineer and undertaker, residing in the Saint Louis suburb of the said city of Montreal, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said Joseph Clarke to the said James Holmes of "a lot of ground or emplacement situate at the west extremity of the Saint Lawrence suburb of the said city of Montreal, known and designated as lot number thirteen by the plan of the said Benjamin Berthelet's land, deposited in the office of the said Mre. E. Guy, containing the said lot of land, thirty seven feet in front by about ninety nine feet in depth in one line, and about one hundred and five feet in depth in the other line, the whole more or less, bounded in front by Sherbrooke street, in rear by lot number ten belonging to Thomas A. Starke, on one side by lot number twelve belonging to the said James Holmes as representing Jean Baptiste Leclaire, and on the other side by the property of the heirs Desrivieres, without any building thereon erected." *Fifthly*—a deed made and executed before Mre. E. Guy and his colleague, notaries public, on the fifth day of September, one thousand eight hundred and thirty five, between THOMAS A. STARKE, bookseller, of the said city of Montreal, and FRANCES SWIFT, his wife, by him thereunto duly authorized, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said Thomas A. Starke and Frances Swift, to the said James Holmes of "a lot of land situate at the west extremity of the said city of Montreal, known and designated as lot number ten by the plan of the said Benjamin Berthelet's lands, deposited in the office of the said Mre. E. Guy, containing the said lot of land forty feet in front by one hundred and thirteen feet in depth, the whole more or less, bounded in front by Durocher street, in rear by the property belonging to the heirs Desrivieres, on one side to the north west by lot number nine, belonging to B. Berthelet, and on the other side to the south east by lots numbers eleven, twelve and thirteen belonging to the said James Holmes, without any building thereon erected." *Sixthly*—a deed made and executed before Mre. N. B. Doucet and his colleague, notaries public, on the thirteenth day of December, one thousand eight hundred and thirty

three, between GEORGE DRY HALL, of Montreal aforesaid, Major in His Majesty's late Royal Staff Corps, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said George Dry Hall to the said James Holmes, of "two certain lots or parcels of land of an irregular figure, situate in the Saint Anne suburb, in the fief Nazareth, in the said city of Montreal, and designated on the original plot or plan of the said fief, in possession of John Samuel McCord, esquire, by the numbers three hundred and five and three hundred and six, bounded in front by Wellington street, on one side by Dalhousie street, on the other side and in rear by the said John Samuel McCord, the extent of the said lots being ninety six feet on the line of Wellington street one hundred and seventy feet on the line of Dalhousie street, seventy three feet on the other side, and ninety feet in rear, the whole containing eight thousand one hundred feet in superficies, more or less." *Seventhly*—a deed made and executed before Mre. N. B. Doucet and his colleague, notaries public, on the twelfth day of June, one thousand eight hundred and thirty five, between HENRY OGDEN ANDREWS, of the said city of Montreal, advocate, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said Henry Ogdren Andrews to the said James Holmes, of "a certain lot or emplacement known as number two hundred and sixty one, situate in the fief Nazareth, in the city of Montreal, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, bounded in front by Anne street, in rear by numbers two hundred and sixty nine and two hundred and seventy, on one side by number two hundred and sixty, and on the other side by number two hundred and sixty two." *Eighthly*—a deed made and executed before Mre. N. B. Doucet and his colleague, notaries public, on the seventh day of September, one thousand eight hundred and thirty five, between ROBERT EVERETT, of the said city of Montreal, laborer, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said Robert Everett to the said James Holmes of "a lot of land situate in the said city of Montreal, Saint Anne's suburb, known as number two hundred and sixty, situate in the fief Nazareth, containing forty five feet in front by ninety feet in depth, bounded in front by Ann street, in rear by the numbers two hundred and seventy and two hundred and seventy one, on one side by lot number two hundred and fifty nine, and on the other side by lot number two hundred and sixty one, without any buildings thereon erected." *Ninthly*—a deed made and executed before Mre. G. D. Arnoldi and his colleague, notaries public, on the nineteenth day of November, one thousand eight hundred and thirty five, between JOHN MULHERN, of the said city of Montreal, carter, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said John Mulhern to the said James Holmes of "certain lots or emplacements situate in the fief Nazareth, in the said city of Montreal, and known and distinguished on the ground plan of said fief by number four hundred and sixty, and half of lot number four hundred and sixty one, bounded in front by Colborne street, in rear by unconceded lots, the property of John Samuel McCord, esquire, on one side by number three hundred and sixty eight (Penn and Davies) and on the other side by the other half of lot number four hundred and sixty one, containing sixty seven and a half feet front, by ninety feet in depth, and a superficies of six thousand and seventy five feet." *Tenthly*—a deed made and executed before Mre. G. D. Arnoldi and his colleague, notaries public, on the nineteenth day of November, one thousand eight hundred and thirty five, between JAMES WEBB, of the said city of Montreal, carter, of the one part; and the said JAMES HOLMES, of the other part;—being a sale by the said James Webb to the said James Holmes, of "certain lots or emplacements situate in the fief Nazareth, and known and distinguished on the ground plan of the said fief by one half of lot number four hundred and sixty one and number four hundred and sixty two, bounded in front by Colborne street, in rear by unconceded lots, the property of John Samuel McCord, esquire, on one side by half of lot number four hundred and sixty one, and on the other side by number four hundred and sixty three, containing sixty seven and a half feet in front by ninety feet in depth, and containing a superficies of six thousand and seventy five feet. The aforesaid five lastly described pieces or lots of land or emplacements, situate in the said fief Nazareth being subject to an annual ground rent, *rente annuelle fonciere, perpetuelle et non rachetable* of three pounds currency, for every superficies of four thousand and fifty feet, payable annually on the first day of May in each and every year to John Samuel McCord, his heirs or assigns, till the twenty ninth day of September one thousand eight hundred and ninety, and afterwards to the administratrices of the property of the poor of the *Hôtel Dieu* of Montreal, their heirs and assigns for ever, and subject also to the *droit de retrait* or *retenue* in favor of the said administratrices, in preference to all others even the *parens lignagers*;" which said several lots of land or emplacements and premises were respectively possessed, to wit: the said lots of land *firstly* and *secondly* above described by the said Benjamin Berthelet; the lot of land *thirdly* above described by the said Jean Baptiste Leclaire and Helene Therien and the said Benjamin Berthelet; the lot of land *fourthly* above described by the said Joseph Clarke and Benjamin Berthelet; the lot of land *fifthly* above described by the said Thomas A. Starke and Frances Swift and by the said Benjamin Berthelet; the two lots or parcels of land *sixthly* above described by the said George Dry Hall and by Joseph S. Kollmeyer; the lot of land or emplacement *seventhly* above described by the said Henry Ogdren Andrews and by Thomas Heaven, late of the said city of Montreal, and now of Quebec, merchant; the lot of land *eighthly* above described by the said Robert Everett and by the said Thomas Heaven; the lots or emplacements *ninthly* above described by the said John Mulhern and by John Samuel McCord, of the said city of Montreal, esquire, and William King McCord, of the city of Quebec, in the district of Quebec, esquire; and the said lots or emplacements *tenthly* above described by the said James Webb and by the said John Samuel McCord and William King McCord, as proprietors of the said several lots of land and emplacements respectively, for three years immediately preceding the respective dates of the aforesaid ten several deeds, and thence hitherto by the said James Holmes.

And all persons who may have or claim to have any privilege or hypothec, under any title or by any means whatsoever, in or upon the said several lots of land or emplacements, immediately previous to and at the time the same were respectively acquired by the said James Holmes, are hereby notified that application will be made to the said court, on the TWELFTH day of OCTOBER

next, for a sentence or judgment of confirmation, and they are hereby required to signify in writing their oppositions, and file the same in the office of the said prothonotary, eight days at least before that day, in default of which they will for ever be precluded from the right of doing so.

MONK & MORROGH, P. K. B.
Prothonotary's Office,
Montreal, 26th May, 1836.

NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given, that the undersigned, proprietor of the part and portion hereinafter described of the fief and seigniory of Madawaska and Lake Temiscouata, situate in the district of Quebec, in the province of Lower Canada, hath made application to His MAJESTY, by petition through His EXCELLENCY THE GOVERNOR IN CHIEF, for a commutation of and release from the *droit de quint*, the *droit de relief*, and other feudal burthens due and to grow due to His MAJESTY, his heirs and successors, on that part and portion of the fief and seigniory of Madawaska and Lake Temiscouata, situate on the south side of the river St. Lawrence, in the county of Rimouski, in the district of Quebec aforesaid, which said part or portion lies upon Lake Temiscouata and upon the north east side of the river Madawaska, extending two leagues in depth from the shores of the said Lake Temiscouata, and from the north east side of the said river Madawaska, into the interior, bounded on the west of the said Lake Temiscouata by a public highway, commonly known by the name of the Temiscouata Portage road, and by a short street or road known by the name of Goulburn street, leading from Lake Temiscouata at Long's place, and intersecting the said Portage road within the projected village at that place, bounded in the rear and round the said Lake Temiscouata, and the said river Madawaska, by ungranted lands of the Crown, at the aforesaid depth of two leagues, and on the south east by the south east bounds of the said fief and seigniory of Madawaska and Lake Temiscouata, at the distance of three leagues down the said river Madawaska, south easterly from its entrance or *embouchure* in Lake Temiscouata, which line of boundary separates the said fief and seigniory from the lands of the Crown, and runs north easterly, or at right angles, to the general course of the river Madawaska to the depth of two leagues in the interior, or until intersected by the rear boundary of the said fief and seigniory, being the line of separation between the said fief and seigniory and the lands of the Crown, which fief and seigniory so described and bounded, contains about two hundred and thirty six thousand arpents in superficies, more or less; and to obtain a fresh grant unto him the undersigned proprietor, his heirs and assigns, of all such parts and parcels of the said above described part and portion of the said fief and seigniory of Madawaska and Lake Temiscouata, as remain and are in his possession ungranted, and which are not held *à titre de fief, en arrière fief* or *à titre de cens*, to be thenceforth holden in free and common soccage, in like manner as lands are now holden in free and common soccage in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland called England.

Wherefore all persons who have, or may have, or claim to have any present or contingent right, interest, security, charge, or incumbrance either by mortgage (*hypothèque*) general or special, express or implied, or under any other title or by any other means whatsoever, in or upon the lands comprised in the said above described part and portion of the said fief and seigniory, in respect of which the said commutation, release and extinguishment of feudal and seigniorial rights, dues and burthens, hath been so applied for, are hereby required to signify in writing, within three calendar months, from the date hereof, their assent to or dissent from the surrender, regrant and change of tenure of the said lands, and the commutation, release and extinguishment of the feudal and seigniorial dues, rights and burthens applied for as aforesaid, and to lodge such consent or dissent within the said last mentioned period of three calendar months, at the office of the Executive Council of this province.

ALEXR. FRASER.

Quebec, 19th May, 1836.

3-m

NOTICE is hereby given that the Partnership heretofore existing between MATTHEW MARSHALL, of Montreal, and THOMAS HATTON, Jr. of Liverpool, carried on under the firm of M. MARSHALL & Co. was dissolved on the 30th January last, so far as regards the said Thomas Hatton, junr.

Quebec, 19th May, 1836.

4 w

DISSOLUTION OF PARTNERSHIP.

THE business hitherto carried on by the Subscribers at Quebec, under the firm of P. & D. Burnet, was by mutual consent, dissolved, on the 16th November, 1835. The Subscriber, D. Burnet, is duly authorized to settle all accounts due to, and by the said firm.

D. BURNET.

Signed, at Quebec, by David Burnet, one of the partners in the firm of P. & D. Burnet, in the presence of
ARCHIBALD CAMPBELL,
His Majesty's Notary,
JOHN LANGLOIS.

Nice, 12th January, 1836.

PETER BURNET.

THE ACTS

OF THE

LAST SESSION

OF THE PROVINCIAL PARLIAMENT,

FOR SALE BY

T. CARY & Co

T. CARY & CO. HAVE FOR SALE:

- Gold Paper, plain and embossed,
- Gold bordering, and ornaments,
- Silver Paper,—Mahogany Do.
- Coloured Papers—a variety.
- Embossed Letter and Note Paper,
- Tinted, Do. Do.
- Embossed Message and Visiting Cards,
- Metallic, Enamelled or glazed Do.
- Mourning Do.
- Plain and gilt Do.
- Card Cases and Pocket books,
- Drawing and Message Cards, all sizes,
- Music Paper, assorted,
- London Drawing Boards, plain and tinted, assorted,

THE QUEBEC GAZETTE.



OFFICE OF THE SECRETARY OF THE PROVINCE,
Quebec, 1st June, 1836.

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR IN CHIEF has been pleased to make the following appointments, viz :—

JOSEPH ROY, E. M. MCKENZIE, and J. GOSSELIN, Esquires, to be Commissioners for the Summary Trial of Small Causes, in the Parish of St. Gervais, in the County of Bellechasse, under the 6th Will. IV. Cap. 7.

JOSEPH BENOIT, LOUIS C. DUVERT, and JEAN P. B. BELLEVILLE, Esquires, to be ditto, ditto, for the Parish of Saint Charles, in the County of Richelieu.

JACOB BARCELO and LUC MASSON, Esquires, to be ditto, ditto, for the Parish of St. Benoit, in the County of Two Mountains.

PIERRE HEROUX, WILLIAM DALTON, and JOSEPH COUILLARD, Esquires, to be ditto, ditto, for the Seigniorship of Chateauguay, in the County of Laprairie.

DANIEL PHELAN, HUGH O'REILLY, and OWEN QUINN, Esquires, to be ditto, ditto, for the Parish of Saint Columbar, in the County of Two Mountains.

THEOPHILE LEMAY, JOSEPH TREFFLE FRANCHERE, and PIERRE DAVIGNON, Esquires, to be ditto, ditto, for the Seigniorship of Monnoir, in the County of Rouville.

A. C. CHOLETTE and DONALD McMILLAN, Esquires, to be ditto, ditto, for the Parish of Rigaud, in the County of Vaudreuil.

JOSEPH PINAU, FRANÇOIS COUTURE, and AMABLE LEPAGE, Esquires, to be ditto, ditto, for the Parish of St. Germain, in the County of Rimouski.

LEVI LOCK, JONATHAN CUTTING, and EBENEZER KILBURN, Esquires, to be ditto, ditto, for the Township of Barnston, in the County of Stanstead.

JOSEPH E. FARIBAUT, and LOUIS J. C. CAZENEUVE, Esqs. to be ditto, ditto, for the Seigniorship of St. Sulpice, in the County of L'Assomption.

JAMES CRAWFORD, Esquire, to practice Physic, Surgery and Midwifery in this Province.



OFFICE OF THE ADJUTANT GENERAL OF MILITIA,
Quebec, 9th June, 1836.

MILITIA GENERAL ORDER.

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR IN CHIEF, LORD GOSFORD, has been pleased to make the following arrangements for the organization of the Militia of the Province of Lower-Canada, viz :—

394. 1st Bat. Laprairie.		
Lieut. Ambrose Hebert, to be Captain,	16th May 1836.	
— Frederick Hart, — —	17 — —	
— Joseph Goyet, — —	18 — —	
Ens. Eusèbe Hébert, — Lieutenant,	16 — —	
— Amable Ste. Marie, — —	17 — —	
— F. X. Gagnier, — —	18 — —	
— Godfroy Surprenant, — —	19 — —	
Laurent A. Moreau, Gent. — —	26 — AM.	
Ant. Ste. Marie, — — Ensign,	16 — PM.	
Jean Bte. Morin, — — —	17 — —	
Vital Dupuis, — — —	18 — —	
Olivier Hebert, — — —	19 — —	
395. Bat. Montmorency.		
Ignace Dumontier, Gent. to be Adjudant,	20 — —	
396. 3d Bat. Chambly.		
Lieut. Solomon M. Rouse, to be Captain,	19 — —	
Ensign Alexis Riel, — Lieutenant,	20 — —	
Gabriel Romand, Gent. — Ensign,	21 — —	
403. 1st Bat. Terrebonne.		
Doctor Anacleto Gigon, to be Surgeon,	16 — —	
406. 2 Bat. Beauharnois.		
Doctor Jos. Surveyor, to be Surgeon,	17 — —	
407. Cavalry of Montreal.		
Capt. Will. Forsyth, retired,	16 — —	
Cornet Daniel Torrance, do.	16 — —	
Cornet Paschal Lachapelle, to be put on the unattached List,		
408. 3d Bat. Lake of the Two Mountains		
Antoine Aubrie dit Thecle, to be Captain,	23 — —	
J. B. Filiatreau, — — —	24 — —	
Léon Leduc, — — Lieut.	26 — PM.	
J. B. Corbeille, — — Ensign,	28 — AM.	
409. 2d Division Ottawa.		
Lieut. Moses Edey, to be Captain,	20 — —	

Lieut. David Moor, to be Captain,	21 May, 1836.
Ens. Caleb Brooks, — Lieutenant,	21 — —
— Thos. Durrill, — —	23 — —
— Joseph Lusk, — —	24 — —
— Frs. Armstrong, — —	25 — —
Jas. Anderson, Gent. — Ensign,	23 — —
Edmund Edey — — —	24 — —
Tiberius Wright, jr. — — —	25 — —
Thomas Josey, — — —	26 — —
John O'Neil — — —	27 — —
410. 3d Bat. Berthier.	
Capt. Paquet, retired,	16 — —
— B. Gervais, do.	16 — —
Ensign Frs. Bonin, do.	16 — —
Lieut. Pierre Gervais, to be Captain,	25 — —
Ens. J. B. Beaugrand, — —	26 — —
— Jos. Levesque — —	27 — —
— Henri Mailloux, — Lieutenant,	27 — —
Sergt. Pierre Bonin, — —	28 — —
Louis Gonzague Lafontaine, Gent. to be Lieutenant,	30 — PM.
Sergt. Pierre Latour dit Forget, to be Ens.	28 — PM.
Narcisse Gervais, Gent. — —	30 — AM.
412. 1st Bat. Verchères.	
Pierre Menard, Gent., to be Ensign,	31 — AM.
415. Bat. Orléans.	
Nazaire Larue, Gent. to be Ensign,	16 — AM.
416. 1st Bat. St. Maurice.	
The two Companies of Machiche, will be attached, or form part of the 3d Bat. St. Maurice.	
419. 2d Bat. L'Islet.	
Capt. Ant. Talbot dit Gervais, retired,	16 — —
421. 2d Bat. Yamaska.	
Lieut. Gabriel Manseau, to be Captain,	28 — —
— Jos. Chartrain, — —	30 — —
Ens. Casimire Ouellet, — Lieutenant,	31 — —
— J. B. Pepin, — —	1 June AM.
— Alexandre Gouin, — —	2 — AM.
J. B. Lacerte, Gent. — Ensign	2 — AM.
Joseph Turcotte, — — —	3 — AM.
Alexis Claire Houle, — — —	4 — AM.
Antoine Houle, — — —	6 — AM.
423. 2d Bat. Acadie.	
Major Uriah Traver, retired,	16 May —
Major Lewis Odell, to be Lieut. Colonel,	16 — —
426. Bat. Shefford.	
Capt. D. McDonald, retired,	16 — —
— J. Pettis, do.	16 — —
Lieut. J. N. Pettis, to be Captain,	31 — —
427. Isle La Madelaine.	
Ensign Montague Colbeck, to be Lieutenant,	3 June AM.
John Frs. Colbeck, Gent. — Ensign,	7 — —
428. 2d Bat. Lotbinière.	
Captain Michel Anger, retired,	16 May —
Lieut. Charles Lambert, to be Captain,	1 June —
Ensign Pierre Croteau, — Lieut. & Adjt.	4 — AM.
Jos. Methotte, Gent. — Ensign,	8 — —
429. Bat. Stanstead.	
Captain David Blanchard, jr. to be Major,	16 May —
Lieut. Eliphalet Bodwell, — Captain,	2 June —
— George Aldrich, — —	3 — —
— David Perkins, — —	4 — —
— John Marsh, — —	6 — —
— Cyrus Perkins, — —	7 — —
Ens. Nathan Rowell, — Lieut.,	30 May AM.
— Samuel Harvey, — —	1 June PM.
— Amma Horton, — —	2 — —
— Will. C. Gilman, — —	3 — —
— Will. Blanchard, — —	4 — —
— Miles Knowlton, — —	6 — —
Sergt. Will. Burroughs, — —	7 — —
— Ebenezer Oliver, — —	8 — —
— Daniel Heath, — —	9 — —
— Jos. Ives, — — Ensign,	30 May —
— John Horse, — —	31 — —
— Buzwell W. Gilman, — —	1 June —
— Calvin Abbott, — —	2 — —
— Cyrus Burbant, — —	3 — —
— Andrew Bodwell, — —	4 — —
— Will. Robinson, — —	6 — —
— David Libbée, — —	7 — —
— Ezra Halbrooke, — —	8 — —
— Daniel Griffin, — —	9 — —
Doctor Moses F. Colby, — Surgeon	18 May —
2d Bat. Chambly.	
Lieut. Julien Janot, to be Captain,	8 June —
Sergt. Samuel David — Lieut. & Adjt.	10 — —
Doctor Jacob Glen, — Surgeon,	8 — —
Chs. De Salaberry, Gent. — Ensign,	10 — AM.
Sergt. Chs. Lafontaine, — —	10 — PM.
By Command,	
L. JUCHEREAU DUCHESNAY,	
Deputy Adjt. Genl. Mil.	

TRINITY HOUSE,
QUEBEC, 27th May, 1836.

NOTICE is hereby given that, on FRIDAY, the TENTH day of JUNE next, AMABLE LA VOIE, of the parish of St. Paul's Bay, will be examined before the Master, Deputy Master and Wardens of the Trinity House of Quebec, as to his fitness and capacity to act as a Pilot for the River Saint Lawrence, for and below the Harbour of Quebec.

E. B. LINDSAY,
R. T. D. Q.

GAZETTE DE QUEBEC.



BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE,
Quebec, 1er Juin, 1836.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF de faire les appointemens suivans, savoir :—

JOSEPH ROY, E. M. MCKENZIE, et J. GOSSELIN, Ecuyers, pour être Commissaires pour la Décision Sommaire des Petites Causes, dans la paroisse de St. Gervais, dans le comté de Bellechasse, sous la 6e. GUIL. IV. Cap. 7.

JOSEPH BENOIT, LOUIS E. DUVERT et JEAN P. B. BELLEVILLE, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la paroisse de St. Charles, dans le comté de Richelieu.

JACOB BARCELO et LUC MASSON, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la paroisse de St. Benoit, dans le comté des Deux Montagnes.

PIERRE HEROUX, WILLIAM DALTON, et JOSEPH COUILLARD, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la Seigneurie de Chateauguay, dans le comté de Laprairie.

DAVID PHELAN, HUGH O'REILLY et OWEN QUINN, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la paroisse de Saint Columbar, dans le comté des Deux Montagnes.

THEOPHILE LEMAY, JOSEPH TREFFLE FRANCHERE et PIERRE DAVIGNON, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la Seigneurie de Monnoir, dans le comté de Rouville.

A. C. CHOLETTE et DONALD McMILLAN, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil.

JOSEPH PINAU, FRANÇOIS COUTURE et AMABLE LEPAGE, Ecuyers, pour être ditto, ditto, dans la paroisse de St. Germain, dans le comté de Rimouski.

LEVI LOCK, JONATHAN CUTTING, et EBENEZER KILBURN, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour le Township de Barnston, dans le Comté de Stanstead.

JOSEPH E. FARIBAUT et LOUIS J. C. CAZENEUVE, Ecuyers, pour être ditto, ditto, pour la Seigneurie de St. Sulpice, dans le comté de L'Assomption.

JAMES CRAWFORD, Ecuyer, pour pratiquer la Médecine, la Chirurgie, et l'Art Obstétrique, en cette Province.



BUREAU DE L'ADJUTANT GENERAL DES MILICES,
Quebec, 9 Juin, 1836.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

Il plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF, MELROD GOSFORD, de faire les arrangements suivans pour l'organisation de la Milice de la Province du Bas-Canada, viz :—

394. 1 Bat. Laprairie.		
Lieut. Ambroise Hébert, pour être Capitaine,	16 Mai, 1836.	
— Frederick Hart, — —	17 — —	
— Joseph Goyet, — —	18 — —	
Ens. Eusèbe Hébert, — Lieutenant	16 — —	
— Amable Ste. Marie, — —	17 — —	
— F. X. Gagnier, — —	18 — —	
— Godfroy Surprenant — —	19 — —	
Laurent A. Moreau, Gent. — —	26 — AM.	
Antoine Ste. Marie — — Enseigne,	16 — PM.	
Jean Bte. Morin, — — —	17 — —	
Vital Dupuis, — — —	18 — —	
Olivier Hébert, — — —	19 — —	
395. Bat. Montmorency.		
Ignace Dumontier, Gent. pour être Adjudant,	20 — —	
396. 3 Bats. Chambly.		
Lieut. Solomon M. Rouse, pour être Capitaine,	19 — —	
Ens. Alexis Riel, — Lieutenant,	20 — —	
Gabriel Romand, Gent. — Enseigne,	21 — —	
403. 1 Bat. Terrebonne.		
Docteur Anacleto Gigon, pour être Chirurgien,	16 — —	
406. 2 Bat. Beauharnois.		
Docteur Jos. Surveyor, pour être Chirurgien,	17 Mai, 1836.	
407. Cavalerie de Montréal.		
Retraite au Capt. Will. Forsyth,	16 — —	

Retraite au Cornet Daniel Torrance,	16 Mai, 1836.
Cornet Paschal Lachapelle, pour être mis sur la liste des non-employés.	
408. 3 Bat. Lac des Deux Montagnes.	
Antoine Aubric dit Thecle, pour être Capitaine,	23 — —
J. B. Filiatreau,	24 — —
Léon Leduc,	26 —PM.—
J. B. Corbeille,	28 —AM.—
409. 2 Division Ottawa.	
Lieut. Moses Edey, pour être Capitaine,	20 — —
— David Moore,	21 — —
Ehs. Caleb Brooks,	Lieutenant, 21 — —
— Thomas Durrill,	23 — —
— Joseph Lusk,	24 — —
— Frans. Armstrong,	25 — —
James Anderson, Gent.	Enseigne, 23 — —
Edmund Edey,	24 — —
Tiberius Wright, jr.	25 — —
Thomas Josey,	26 — —
John O'Neil,	27 — —
410. 3 Bat. Berthier.	
Retraite au Capitaine Paquet,	16 — —
— B. Gervais,	16 — —
— Enseigne Ers. Bonin,	16 — —
Lieut. Pierre Gervais, pour être Capitaine,	25 — —
Ens. J. B. Beaugrand,	26 — —
— Jos. Levesque,	27 — —
— Henri Mailloux,	Lieutenant, 27 — —
Sergt. Pierre Bonin,	28 — —
Louis Gonzague Lafontaine, Gent., pour être Lieutenant,	30 —PM.—
Sergt. Pierre Latour dit Forget, pour être Ens.	28 —PM.—
Narcisse Gervais, Gent.	30 —AM.—
412. 1 Bat. Verchères.	
Pierre Menard, Gent. pour être Enseigne,	31 —AM.—
415. Bat. Orléans.	
Nazaire Larue, Gent. pour être Enseigne,	16 —AM.—
416. Bat. St. Maurice.	
Les deux Compagnies de Machiche seront attachées ou feront partie du 3 Bat. St. Maurice.	
419. 2 Bat. L'Islet.	
Retraite au Capt. Ant. Talbot dit Gervais,	16 — —
421. 2 Bat. Yamaska.	
Lieut. Gabriel Manseau, pour être Capitaine,	23 — —
— Jos. Chartrain,	30 — —
Ens. Casimire Ouellet,	Lieutenant, 31 — —
— J. B. Pepin,	1 Juin AM.—
— Alexandre Gouin,	2 —AM.—
J. B. Lacerte, Gent.	Enseigne, 2 —AM.—
Joseph Turcotte	3 —AM.—
Alexis Claire Houle,	4 —AM.—
Antoine Houle,	6 —AM.—
423. 2 Bat. Acadie.	
Retraite au Major Uriah Traver,	16 Mai —
Major Lewis Odell, pour être Lieut. Colonel,	16 — —
426. Bat. Shefford.	
Retraite au Capt. D. McDonald,	16 — —
— J. Pettis,	16 — —
Lieut. J. N. Pettis, pour être Capitaine,	31 — —
427. Isle La Madeleine.	
Ens. Montague Colbeck, pour être Lieutenant,	3 Juin AM.—
John Frs. Colbeck, Gent.,	Enseigne, 7 —AM.—
428. 2 Bat. Lotbinière.	
Retraite au Capt. Michel Anger,	16 Mai —
Lieut. Chas. Lambert, pour être Capitaine,	1 Juin —
Ens. Pierre Croteau,	Lieut. et Adjt. 4 —AM.—
Jos. Methotte, Gent.	Enseigne, 8 —AM.—
422. Bat. Stanstead.	
Capt. David Blanchard, Jr. pour être Major,	16 Mai —
Lieut. Eliphalet Bodwell,	Capitaine, 2 Juin —
— Geo. Aldrich,	3 — —
— David Perkins,	4 — —
— John Marsh,	6 — —
— Cyrus Perkins,	7 — —
Ens. Nathan Rowell,	Lieutenant, 30 Mai AM.—
— Samuel Harvey,	1 Juin PM.—
— Anna Horton,	2 — —
— Will. C. Gilman,	3 — —
— Will. Blanchard,	4 — —
— Miles Knowlton,	6 — —
Sergt. Will. Burroughs,	7 — —
— Ebenezer Oliver,	8 — —
— Daniel Heath,	9 — —
— Jos. Ives,	Enseigne, 30 Mai —
— John Horse,	31 — —
— Buzwell W. Gilman,	1 Juin —
— Calvin Abbott,	2 — —
— Cyrus Burbant,	3 — —
— Andrew Bodwell,	4 — —
— Will. Robinson,	6 — —
— David Libbée,	7 — —
— Ezra Halbroke,	8 — —
— Daniel Griffin,	9 — —

Docteur Moses F. Colby, pour être Chirurgien, 18 Mai, 1836.
2 B. t. Chamb'y.
Lieut. Julien Janot, pour être Capitaine, 8 Juin —
Sergt. Samuel David, — Lieut. & Adjt. 10 — —
Docteur Jacob Glen, — Chirurgien, 8 — —
Chas De Salaberry, Gent. — Enseigne, 10 —AM.—
Sergt. Chs. Lafontaine, — — 10 —PM.—

Par Ordre,
L. JUCHEREAU DUCHESNAY,
Député Adjt. Génl. Mil.

MAISON DE LA TRINITÉ,
QUEBEC, 27e Mai, 1836.



AVIS Public est par le présent donné que VENDREDI, le DIXIEME jour de JUIN prochain, AMABLE LAVOIE, de la paroisse de la Baie St. Paul, sera examiné devant les Maîtres, Député Maître, et Gardiens de la Maison de la Trinité à Québec, sur son habileté et capacité à agir comme Pilote sur le fleuve St. Laurent, pour et au dessous du Havre de Québec.

E. B. LINDSAY,
R. M. T. Q.

Ventes par le Sherif.

DISTRICT DE QUEBEC.

C'EST A SAVOIR : } AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux tems et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur icieux sont par le présent requises de les faire connoître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de Venditioni Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun tems dans les deux jours après le retour de l'Ordre, Writ.

ALIAS VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir : } MARTIN CHINIC, des cité, No. 592. } comté et district de Québec, marchand, encanteur et courtier ; contre CHARLES ADOLPHUS HOLT, de la dite cité de Québec, marchand, à savoir :—1. " Un lot de quarante sept pieds de terre, sur soixante et quinze, formant en total trois mille cinq cent vingt cinq pieds, borné à l'ouest par la rue Ste. Catherine, au sud par Leadenhall street, au nord par le lot numéro huit, au sud par le lot numéro neuf. 2. Quarante sept pieds de terre sur soixante et quinze, formant trois mille cinq cent vingt cinq pieds, borné à l'ouest par la rue Ste. Catherine, au nord par la rue Aylmer, à l'est par le lot numéro dix, au sud par le lot numéro sept. 3. Quarante sept pieds de terre sur soixante et quinze, formant trois mille cinq cent pieds, borné au sud par Leadenhall street, à l'est par la rue Dalhousie, au nord par le lot numéro dix, et à l'ouest par le lot numéro sept. 4. Quarante sept pieds de terre sur soixante et quinze, formant trois mille cinq cent vingt cinq pieds, borné au nord par la rue Aylmer, à l'est par la rue Dalhousie, au sud par le lot numéro neuf, et à l'ouest par le lot numéro huit." Les lots ci dessus sont tous situés dans la basse ville de Québec. Pour être vendus à mon bureau, en la cour de justice, dans la dite cité de Québec, le VINGT-SIXIEME jour de SEPTIEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le premier jour d'Octobre prochain.

W. S. SEWELL, Sherif.

25e Mai, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } PIERRE SAINT MARS, de la No. 596. } paroisse de Ste. Claire, dans le comté de Beauce, dans le district de Québec, cultivateur ; contre OLIVIER NORMAND, du même lieu, cultivateur, à savoir :— " Une terre située paroisse Ste. Claire, en la seigneurie Jolliette, contenant deux arpens ou environ de front sur trente arpens ou environ de profondeur, bornée en front au nord est à la rue Etchemin, et par derrière au sud ouest au bout de la dite profondeur, d'un côté au sud est à Pierre Paré, et de l'autre côté au nord ouest à Michel Coriveau, avec et ensemble une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances." Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Claire, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

W. S. SEWELL, Sherif.

7e Juin, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN BAPTISTE BAQUET, de No. 983. } la paroisse de St. Gervais, dans le comté de Bellechasse, dans le district de Québec, marchand ; contre PIERRE TERRIEN, de la paroisse de Ste. Claire, dans le comté de Beauce, dans le district de Québec, maître cordonnier, à savoir :— " Une terre située en la paroisse Ste. Claire, seigneurie Jolliette, et au nord est de la rivière Etchemin, contenant trois arpens de front sur trente de profondeur, bornée en front à la dite rivière, et courant nord est la dite profondeur, joignant au nord Joseph Richard, et au sud Jean Baptiste Boivin, avec maison, grange, étable et un autre petit bâtiment dessus construits, circonstances et dépendances." Pour être vendue à la porte de l'église de la susdite paroisse de Ste. Claire, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le onzième jour d'Octobre prochain.

W. S. SEWELL, Sherif.

8e Juin, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } JEAN BAPTISTE BAQUET, de No. 1128. } la paroisse de St. Gervais, dans le comté de Bellechasse, dans le district de Québec, marchand ; contre MICHEL PLANTE, de la paroisse de Ste.

Claire, dans le comté de Beauce, dans le district de Québec, cultivateur, à savoir :— " Une terre de la contenance d'un arpent et demi de front sur trente arpens de profondeur, située en la partie de la seigneurie Jolliette, paroisse Ste. Claire, concession St. George, bornée en front à la concession S. Louis, en profondeur au bout des dits trente arpens, d'un côté au sud est à Jean Fournier, et au nord ouest à Guillaume Fontaine, circonstances et dépendances." Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Claire, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le onzième jour d'Octobre prochain.

W. S. SEWELL, Sherif.

8e Juin, 1836.

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } CHARLES PINET, de la paroisse No. 8. } de Kamouraska, dans le district de Québec, navigateur ; contre JOSEPH HAMEL, navigateur, et François Fournier, cultivateur, tous deux de la paroisse de Ste. Claire, dans le comté de Beauce, dans le district de Québec, à savoir :— " Une terre située paroisse Ste. Claire, seigneurie Jolliette, contenant un arpent et demi ou environ de front sur quarante arpens ou environ de profondeur, borné en front à la rivière Etchemin, et en profondeur au bout des dits quarante arpens, d'un côté au nord est à Charles Nadeau, représentant André l'anguay, et de l'autre côté au sud ouest à Antoine Morin, avec et ensemble une maison, étable et grange dessus construites, circonstances et dépendances." Pour être vendue à la porte de l'église de la susdite paroisse de Ste. Claire, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le dixième jour d'Octobre prochain.

W. S. SEWELL, Sherif.

7e Juin, 1836.

DISTRICT DE MONTREAL.

SAVOIR : } AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux tems et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur icieux sont par le présent requises de les faire connoître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de Venditioni Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au Bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun tems dans les deux jours après le retour de l'Ordre, (Writ.)

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } ETIENNE ROY, de la paroisse No. 1952. } de Soulanges des Cèdres, dans le district de Montréal, écuier, marchand, demandeur ; contre les terres et ténemens de JOSEPH CHEVRIER dit LAJEUNESSE, du même lieu, cultivateur, défendeur :— " Une terre située et étant dans la paroisse de St. Joseph, seigneurie de Soulanges, Côte St. Louis, contenant trois arpens de front sur vingt arpens de profondeur, plus ou moins, borné en devant par la base du chemin de la dite Côte, en arrière par les terres St. Dominique, d'un côté par Louis Brunet, et de l'autre côté par la veuve Laurent Lefebvre, avec une maison en bois, grange et autres dépendances sus-érigées." Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Joseph de Soulanges, le QUATRIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le premier jour du terme d'Octobre prochain.

L. GUGY, Sherif.

Bureau du Sherif, 27e Février, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } L'Honorable JEAN ROCH ROLLAND, de Montréal, dans le district de Montréal, un des Juges de la Cour du Banc du Roi de Sa Majesté pour le dit district, et seigneur propriétaire et en possession de la seigneurie de Monnoir, dans le dit district, demandeur ; contre les terres et ténemens de PAUL BOUSQUET, de la paroisse de St. Marie de Monnoir, dans le dit district, cultivateur, défendeur :— " Une terre sise et située à Ste. Marie, seigneurie de Monnoir, de la contenance de trois arpens de front sur trente arpens de profondeur, tenant par devant au chemin projeté, en profondeur aux terres de la Rivière, au sud ouest d'un côté à Arthur Hopper, et de l'autre côté à Joseph Augustin Paton, sans bâtiments dessus construits." Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Ste. Marie, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le dixième jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Sherif.

Bureau du Sherif, 4 Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } MARIE MERSAUT dite LA-PIERRE, de la paroisse de Repentigny, dans le district de Montréal, veuve de feu Abraham Payet dit St. Amour, de son vivant de la dite paroisse de Repentigny, cultivateur, demandeur ; contre les terres et ténemens d'ALEXANDRE GAUTHIER, de la paroisse de St. Lin, dans le dit district, cultivateur, défendeur :— " Une terre sise et située dans la paroisse St. Lin, dans la seigneurie et comté de Lachenaye, dans le district de Montréal, de la contenance de trois arpens et deux perchés de front, sur environ trente arpens de profondeur, tenant par devant à la rivière L'Achigan, en profondeur à Etienne Morin, du côté nord est à Antoine Loca, du côté sud ouest à Michel Reneau, avec une maison en bois, grange, étables, laiterie dessus construites, circonstances et dépendances, sauf à l'exception des deux emplacements ci-après désignés, qui se trouvent enclavés dans la dite terre premièrement désignée, savoir : un des dits emplacements ainsi enclavés appartenant à Joseph Bellanger, de la contenance de trois quarts d'arpent de front sur deux arpens de profondeur, tenant par devant au chemin du Roi, en profondeur à la dite terre sus-désignée en premier lieu du dit défendeur, comme dit est, du côté nord au dit Antoine Loca, et de l'autre côté au second empla-

cement aussi enclavé dans la terre du dit défendeur, savoir : un emplacement, le second enclavé comme susdit, appartenant à Gabriel Hoyne, de la contenance d'un demi arpent de front sur deux arpens de profondeur, tenant par devant au dit chemin du Roi, en profondeur à la terre premièrement désignée du dit défendeur, d'un côté sud ouest aussi au dit défendeur, et de l'autre côté au dit Joseph Bellanger." Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Lin, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } ALEXIS BOULET, de Ste. Marie de Monnoir, dans le district de Montréal, cultivateur, comme ayant épousé Marguerite Monty, veuve de feu Jean Baptiste Choquet, et la dite Marguerite Monty dûment autorisée par le dit Alexis Boulet, son époux, à intenter la dite action, demandeurs; contre les terres et ténemens de GABRIEL PAQUET, de la paroisse de St. Athanase, dans le dit district, cultivateur, défendeur :—1. " Une terre sise et située à St. Athanase, seigneurie de Bleury, de la contenance de deux arpens de front sur vingt huit de profondeur, prenant par devant au chemin du Roi, en profondeur à des gens inconnus, d'un côté à Louis Béchard, et de l'autre côté à Michel Gaboury, avec une maison et une étable dessus construites. 2. Une terre sise et située à St. Athanase, seigneurie de Bleury, de la contenance de deux arpens de front sur huit arpens de profondeur, prenant par devant au chemin du Roi, derrière à des terres non concédées, d'un côté à Charles Quesnel et d'autre côté à Neal Stafford, avec une maison, une étable et une grange dessus construites." Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Athanase, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4 Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } JOSEPH PAPINEAU, de la cité de Montréal, écuyer, un des exécuteurs des dernières volontés et testament de feu l'honorable Michel Eustache Gaspard Alain Chartier de Lotbinière, en son vivant de la dite cité de Montréal, demandeur; contre les terres et ténemens de LOUIS MARCIEN GUILLAUME DUBRUL, de la paroisse de St. Michel de Vaudreuil, dans la seigneurie de Vaudreuil, dans le dit district, notaire, défendeur; les dites terres et ténemens étant mentionnés et désignés dans la cédule annexée au dit writ, comme suit, savoir :—1. Un morceau ou partie de terre sise et étant dans la paroisse et seigneurie de St. Michel de Vaudreuil, dans le dit district, connu et distingué comme lots numéros vingt-trois, vingt quatre et vingt cinq, contenant par mesurage, comme suit, savoir :—1. Lot vingt trois, ayant cinq arpens et neuf perches plus ou moins de front, sur la ligne du côté courant en une telle direction qu'elle forme le dit lot en triangle au bout des dix sept arpens, plus ou moins, lesquels forment la profondeur d'icelui, le dit lot contenant à peu près cinquante arpens en superficie. 2. Lots numéros vingt quatre et vingt cinq, ayant chacun trois arpens de front sur vingt arpens de profondeur, plus ou moins, les dits lots de terre formant en tout cent soixante et dix arpens, plus ou moins, en superficie. Le tout du dit morceau ou partie de terre, borné en devant par la Grande Rivière ou Rivière Ottawa, au dessus de la Pointe Cavagnal, en arrière par des terres non concédées de la dite seigneurie, d'un côté par lot numéro vingt-deux, B. maintenant appartenant à et occupé par les représentans de feu Francis Waterson, et de l'autre côté par lot numéro vingt six, maintenant appartenant à et occupé par Alexander Cameron, avec une maison en bois, érigée sur un des lots sus-désignés numéro vingt-quatre." Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de St. Michel de Vaudreuil, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } MARIE MAGDELEINE DROLET, épouse de Vital Lefebvre, de St. Pie, dans le district de Montréal, marchande publique, et Joseph Toussaint Drolet, de St. Marc, dans le dit district, écuyer, marchand, tous deux ci-devant associés et faisant commerce comme tels à St. Pie susdit, sous les noms et raison de M. et M. Drolet et compagnie, demandeurs; contre les terres et ténemens de LORENZO WELLS, du township de Shefford, dans le dit district, huissier, défendeur :—1. " Un lot de terre situé à la Montagne de Yamaska, dans la seigneurie de St. Hyacinthe, dans le dit district, contenant un arpent de front sur toute la profondeur qui pourrait se trouver depuis le chemin du Roi de la Montagne, courant jusqu'au trait carré des terres du rang Elmyre, joignant au côté nord à John B. Whitney, et à l'autre côté au Révérend Mr. Johnson, avec une maison et grange sus-érigées. 2. Un autre lot de terre situé dans le village de Waterloo, dans le township et comté de Shefford susdits, de quelq'étendue qu'il puisse être, borné est par le chemin du Roi, ouest par un étang, nord par un lot appartenant à Daniel Taylor, et sud par la terre d'Ezekiel Robinson, avec une maison et autres bâties sus-érigées." Pour être vendus à la porte de l'église protestante à la Montagne de Yamaska, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE TOUSSAINT POTIER, de Montréal, dans le district de Montréal, écuyer, un des membres du conseil législatif de cette province, et seigneur propriétaire et en possession du fief La Gauchetière, situé en les paroisse, comté et district de Montréal, et autres lieux, demandeurs; contre les terres et ténemens de MARIE MARGUERITE ROY, de la cité de Montréal, dans le dit district veuve en premières noces de feu Jean Marie Cadieux, de son vivant de la dite cité de Montréal, écuyer, notaire, et présentement épouse d'Auguste Regnier, de Montréal, dans le dit district,

gentilhomme, et le dit Auguste Regnier, Jean Marie Pantaléon Cadieux, de Montréal susdit, écuyer, notaire, Jean Baptiste Chamilly Verneuil De Lorimier, du même lieu, étudiant en droit, et Demoiselle Christine Rachel Cadieux, son épouse, François Marie Thomas Chevalier De Lorimier, du même lieu, écuyer, notaire, et Demoiselle Marguerite Henriette Cadieux, son épouse, et George Hypolite Zephirin Cadieux, de Montréal susdit, gentilhomme, personnellement, défendeurs :—1. " Un emplacement situé sur le niveau de la rue St. Jacques, en la cité de Montréal, de la contenance de soixante cinq pieds de front sur soixante quatorze pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné par devant à la rue St. Jacques, par derrière à James Stewart et MacGill Desrivieres, écuyers, d'un côté par Lucile Lebrun, veuve Charles, et d'autre côté par les représentans de la succession d'Alexis Bourret, Joseph Bell et François Marie Thomas Chevalier De Lorimier, avec une maison en pierre de taille à trois étages, et autres bâtimens dessus construits; avec réserve en faveur du lot appartenant à François Marie Thomas De Lorimier, de passer dans le passage qu'il y a entre les deux emplacements pour communiquer à la cour du dit Chevalier De Lorimier. 2. Un emplacement sis et situé au village de St. Vincent de Paule, de figure irrégulière, de la contenance de trente trois pieds de front sur cent trente pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et de là cent vingt pieds de front et allant en élargissant jusqu'à la rivière; borné en front partie au chemin et partie à l'église, par derrière à la rivière des Ottawas, d'un côté à Joseph Pepin, écuyer, et d'autre côté au terrain de la Fabrique, avec une maison en pierre à deux étages, et autres bâtimens dessus construits. 3. Un emplacement situé au faubourg St Antoine, en la cité de Montréal, étant de figure irrégulière, et tel qu'enclos maintenant, tenant par devant à la Grande Rue, par derrière à la rue Craig, d'un côté à Pierre Frederick Heyneman, et d'autre côté à Simon Valois, avec une maison en bois à deux étages, et deux à un étage. 4. Un emplacement situé sur le niveau de la rue St. Jacques, en la cité de Montréal, de la contenance de vingt six pieds de front sur quarante six pieds de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à la rue St. Jacques, par derrière partie aux représentans de feu Jean Marie Cadieux, écuyer, et partie aux représentans de feu Alexis Bourret, et d'autre côté aux dits représentans Cadieux, avec une maison en pierre à deux étages dessus construite; plus le droit de passer dans le passage qu'il y a entre cette dite maison et celle appartenant aux dits représentans Cadieux, pour communiquer à la cour. 5. Un emplacement sis et situé au faubourg St. Joseph de la cité de Montréal, contenant cinquante pieds de front, sur quatre-vingt pieds de profondeur, borné par devant à la rue St. Joseph, par derrière et d'un côté à Joseph Garreau, et d'autre côté à un nommé Taillefer, avec deux maisons dont une à un étage et l'autre à deux étages, et autres bâtimens dessus construits." Les dits lots de terre et prémisses à être vendus comme suit, savoir : lots, numéros un, trois, quatre et cinq, à mon bureau, dans la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du matin; et lot numéro deux, à la porte de l'église de la dite paroisse de St. Vincent de Paule, le MEME JOUR, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } GABRIEL AUGER, père, de No. 1. la paroisse de St. Pie, dans le district de Montréal, cultivateur, demandeur; contre ANTOINE GERMAIN, du même lieu, cultivateur, défendeur :— " Une terre sise et située dans la paroisse St. Pie, de la contenance d'un arpent et demi de front sur trente arpens de profondeur, plus ou moins, tenant par devant à la rivière d'Yamaska, en profondeur au rang des Allonges, joignant d'un côté à Silvain Racicot, et d'autre côté à Etienne Dufresne, avec une maison, une grange et autres bâties dessus construites." Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de St. Pie, le VINGT-DEUXIEME jour d'AOUT prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le premier jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 16e Avril, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } ANDRÉ PAPIN, de la cité de No. 221. Montréal, dans le dit district de Montréal charretier, demandeur; contre les terres et ténemens d'ANTOINE DUBORD, du même lieu, gentilhomme, défendeur :— " Un emplacement sis et situé au faubourg St. Louis, de la cité de Montréal, de la contenance de quarante cinq pieds de front sur soixante trois pieds de profondeur, tenant par devant à la grande rue du faubourg St. Louis, par derrière et d'un côté au défendeur, et d'autre côté à la rue Sanguinette, avec une maison à deux étages, l'un en pierre et l'autre en bois, une écurie, remise, et autres bâtimens y construits. 2. Un autre emplacement sis et situé au dit faubourg St. Louis, contenant cinquante cinq pieds de front sur quatrevingt pieds de profondeur, tenant par devant à la grande rue du dit faubourg St. Louis, par derrière et d'un côté au défendeur, et de l'autre côté à Eustache Soupras, avec des arbres fruitiers y plantés. 3. Un autre emplacement sis et situé au dit faubourg St. Louis, de quarante pieds de front sur cinquante deux pieds de profondeur, tenant par devant à la rue Sanguinette, par derrière et d'un côté par le défendeur, et de l'autre côté à Pierre Cadieux, avec une maison à un étage et écurie y construite. 4. Un autre emplacement sis et situé au dit faubourg St. Louis, de soixante pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, tenant par devant à la rue Sanguinette, par derrière à un nommé Taite, d'un côté à Pierre Cadieux et de l'autre côté au défendeur, avec une maison, écurie et autres bâtimens y construits. 5. Un autre emplacement sis et situé au faubourg St. Louis de trente peids de front sur soixante et onze pieds de profondeur, tenant par devant à la dite rue Sanguinette, par derrière et d'un côté au défendeur, et d'autre côté à Fleury St. Jean, sans aucuns bâtimens. 6. Un autre emplacement sis et situé au dit faubourg St. Louis, de la contenance de quarante pieds de front sur trente six pieds de profondeur, tenant par devant à la rue Dubord, par derrière à Joseph Gougard, d'un côté à Louis Tribotte dit L'Africain, et de l'autre côté au défendeur, avec une maison à un étage y construite. 7. Un autre emplacement sis et situé au dit faubourg St. Louis, de trente cinq pieds de front sur cinquante un pieds de profondeur, tenant par devant à la dite rue Dubord, par derrière à Joseph Gougard, d'un côté à Eustache Soupras, et de l'autre côté au défendeur, sans aucuns bâtimens. 8. Un autre emplacement sis et situé au dit faubourg St. Louis, de trente-cinq pieds de front, sur cent treize pieds de profondeur,

tenant d'un côté à Celestin Beausoleil, Antoine Gagnon, écuyer, et Fleurie St. Jean, et d'autre côté à un nommé Taite. 9. Un lopin de terre sis et situé à la Petite Côte la Visitation, dans la paroisse de Montréal, d'un demi arpent de front sur environ douze arpens de profondeur, tenant par devant au chemin du Roi, par derrière et d'un côté à un nommé Bourbonnière, et d'un autre côté à J. T. Gaudet, sans aucuns bâtimens. 10. Un autre emplacement sis et situé dans la paroisse de Chateauguay, dans le district de Montréal, de figure irrégulière, tenant par devant au chemin du Roi, par derrière et d'un côté à — et d'autre côté aux représentans Doré, le tout sans garantie de mesure précise." Les dits lots de terre et prémisses pour être vendus comme suit, savoir : lots, numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit et neuf, pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'OCTOBRE prochain, à MIDI; et lot numéro dix, à la porte de l'église de la paroisse de Chateauguay, le MEME JOUR à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le dixiesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 27e Mai, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } DAVID ROSS, des cité et district de Montréal, écuyer, demandeur; contre les terres et ténemens de JAMES COWARD, manufacturier de savon et de chandelle, défendeur :— " Un morceau ou partie de terre, situé et étant dans le faubourg St. Laurent de la dite cité de Montréal, contenant quatrevingt trois pieds de front, plus ou moins, sur cinquante et un pieds plus ou moins ou environ, et formant deux lots contigus, borné en devant, par la rue St. Urbain, en arrière par Jean Baptiste Bergevin dit Langevin, et Charles Laberge, d'un côté par Jean Baptiste St. Amant, et de l'autre côté par Louis Lecomte et Albert Lapierre, avec un appentis sus-érigé." Pour être vendus à mon bureau, dans la dite cité de Montréal, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à UNE heure de l'après midi. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } JAMES MATHEWSON, du No. 1045. Township de Pittsburg, dans la province du Haut-Canada, bourgeois, demandeur; contre les terres et ténemens de LUKE H. SHEAY, de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, charpentier de navire, et Edward Merritt, du même lieu, charpentier de navire, et maintenant ou ci-devant associés, faisant négoce et commerce sous la raison de Sheay et Merritt, défendeurs :— " Trois certains lots ou emplacements faisant le front du chemin du Roi, situés, sis et étant sur la ferme de l'honorable Samuel Gale, écuyer, au pied du courant de Ste. Marie, près de la cité de Montréal, lesquels dits trois lots ou emplacements sont désignés dans le procès verbal ou plan d'icelui, tiré par Théodore Davis, arpenteur, suivant les numéros, savoir :—1. " Lot numéro trois, borné en devant par le chemin du Roi, en arrière par la ruelle Palin, au côté sud par lot numéro deux, au côté nord, par lot numéro quatre ci-après désigné, ayant trente pieds de front, et en arrière par cent cinquante sept pieds de profondeur, sur la ligne de côté sud, et cent cinquante pieds sur la ligne de côté nord, contenant quatre mil six cent et cinq pieds en superficie, mesure Anglaise. 2. Lot numéro quatre, borné en devant par le chemin du Roi, en arrière par la ruelle Palin, au côté sud par lot numéro trois, au côté nord par lot numéro cinq, ayant trente pieds de largeur en devant, et en arrière cent cinquante pieds sur la ligne du côté nord, contenant quatre mil et quatre cent vingt cinq pieds en superficie, mesure Anglaise. 3. Lot numéro cinq, borné en devant par le chemin du Roi, en arrière par la ruelle Palin, au côté sud par lot numéro quatre, et au côté nord par la rue Gale, ayant trente pieds de large en devant, et en arrière cent quarante cinq pieds de profondeur sur la ligne du côté sud, et cent quarante pieds sur la ligne de côté nord, contenant quatre mil deux cent et soixante et quinze pieds en superficie, mesure Anglaise, sur lesquels dits lots de terre ou emplacements, sont érigés deux maisons en bois à deux étages sur le chemin du Roi, et une maison sur la rue Gale." Pour être vendus à mon bureau, dans la dite cité de Montréal, le DIXIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DEUX heures de l'après midi. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin, 1836.

FIERI FACIAS.

Montréal, à savoir : } PIERRE BERTHELET, écuyer, des cité et district de Montréal, demandeur; contre les terres et ténemens de PIERRE CAJETAN LEBLANC, de Montréal, bourgeois, en sa capacité de curateur dûment élu en lieu et place de François Toupin, décédé, en son vivant de Montréal susdit, aux biens et successions vacans de feu Gabriel Franchère, du même lieu, bourgeois, défendeur :—1. " Un morceau de terre situé entre les faubourgs St. Joseph et St. Antoine, dans la cité de Montréal, contenant trois cent vingt huit pieds de longueur, sur trente six pieds de largeur, borné d'un côté par une rue projetée nommée St. Félix, de vingt pieds de large, de l'autre côté par Pierre Marin ou ses représentans, à une extrémité par la continuation de la rue St. Bonaventure, et à l'autre extrémité par Turcot ou ses représentans. 2. Un morceau de terre situé au même lieu, contenant cent soixante et huit pieds de longueur, sur quatrevingt pieds de largeur, borné en devant par la continuation de la rue Bonaventure, et en arrière par feu Gabriel Franchère et ses représentans, d'un côté par une ruelle projetée nommée St. Félix, de vingt pieds de large, et de l'autre côté par les héritiers de feu Dominique Rousseau. 3. Un morceau de terre situé au même lieu, contenant quatrevingt quatre pieds de front, sur cent soixante pieds de profondeur, borné en devant par la continuation de la rue Bonaventure, en arrière par une ruelle projetée de trente pieds de large, d'un côté par Rousseau et Trudeau ou leurs représentans, et de l'autre côté par les héritiers de feu François Desrivieres, écuyer. 4. Un morceau de terre situé au même lieu, contenant quatrevingt quatre pieds de front sur quatrevingt pieds de profondeur, borné en devant par une ruelle projetée de trente pieds de large, en arrière par lot numéro deux ci-devant désigné, d'un côté par François Roy, écuyer, et de l'autre côté par un Robertson, ou leurs représentans. 5. Un emplacement situé au même lieu contenant quarante pieds de front sur quatrevingt pieds de profondeur, borné en devant par une ruelle nommée

St. Félix, de vingt pieds de large, en arrière de C. F. Roy, d'un côté par une ruelle projetée de vingt pieds de large, et de l'autre côté par Alexander Fisher ou ses représentants. 6. Un lot de terre situé au même lieu, contenant cent soixante et douze arpens de longueur, sur quatrevingt pieds de largeur, borné des deux côtés par des ruelles projetées, à une extrémité par C. F. Roy, et à l'autre extrémité par les héritiers de feu Francis Desrivières, écuyer. 7. Un morceau de terre situé au même lieu, contenant quarante trois pieds de large en devant, et toute la largeur qui peut se trouver en arrière entre une ruelle projetée de vingt pieds de largeur, et la terre d'un Prud'homme, sur cent huit pieds de profondeur, borné en devant par une ruelle projetée, nommée St. Félix, de vingt pieds de large, en arrière par Jean Bouthillier et Hypolite Guy, écuyers, ou leurs représentants, d'un côté par une ruelle projetée et de l'autre côté par Prud'homme, le tout sans clôture ou bâtisses." Pour être vendus à mou bureau, dans la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit Writ retournable le quinziesme jour d'Octobre prochain.

L. GUGY, Shérif.

Bureau du Shérif, 4e Juin, 1836.

DISTRICT DE ST. FRANCOIS.

C'EST-A-SAVOIR: **AVIS PUBLIC** est par le présent donné, que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux tems et lieux respectifs, tel que mentionné ci-bas. Toutes personnes ayant des réclamations sur iceux sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire ou afin de charge, excepté dans le cas de Vendition Exponas, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles oppositions, sont requises d'être filées au Bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de vente; les oppositions afin de conserver peuvent être filées en aucun tems dans les deux jours après le retour de l'Ordre. (Writ.)

FIERI FACIAS.

Sherbrooke, à savoir: **TYLER HARVEY MOORE**, No. 7, du township de Orford, dans le District de Saint François, négociant, demandeur; contre les terres et ténemens de **SAMUEL MARSTON**, du township de Shipton, dans le District de Saint François susdit, fermier, défendeur, savoir:—1. "Les lots numéros treize et quatorze, dans le sixième rang du township de Shipton, supposés contenir deux cents arpens chaque, plus ou moins, avec toutes les améliorations sur iceux. 2. Toute cette partie du lot numéro treize, dans le cinquième rang du township de Shipton susdit, située sur le côté sud ouest du ruisseau Clark, (Clark's Brook,) ainsi appelé, ou (Mill Brook), supposé contenir à peu près soixante arpens, plus ou moins. 3. Toute cette partie du lot numéro quatorze, dans le cinquième rang du township de Shipton susdit, située sur le côté sud ouest de (Clark's Brook) ainsi appelé, ou (Mill Brook), supposée contenir à peu près soixante arpens, plus ou moins. Sauf et excepté quarante arpens ci-devant vendus à un Moses Hall, du dit township, de Shipton. 4. Et le tout du lot numéro seize, dans le sixième rang de lots dans le township de Melbourne, sauf et excepté sept arpens du dit lot, et l'alloance ordinaire pour les grands chemins, à être pris du coin sud est du dit lot, ci-devant vendu par John C. Gilman à William Gilman, le reste du dit lot, borné en devant en partie par les dits sept arpens réservés, et en partie par le chemin ou chemin du roi, conduisant de la maison d'école de Melbourne, et continuant vers les moulins d'Elilot, et par une ligne de division tirée par Jesse Pennoyer, entre les sixième et septième rangs, et en arrière par le cinquième rang de lots, dans Melbourne susdit; avec toutes les améliorations faites et les bâtisses érigées sur chaque morceau de terre respectif." Pour être vendus à mou bureau, à Sherbrooke, dans le District de St. François, **MERCREDI, le VINGT-QUATRIEME** jour d'AOUT prochain, à ONZE heures du matin. Le dit Writ retournable le vingt cinq ème jour d'AouÛ, mil huit cent trente six.

CHAS. WHITCHER, Shérif.

Sherbrooke, 14e Avril, 1836.

RATIFICATIONS.

DISTRICT DE MONTREAL.

Province du Bas-Canada, }
 District de Montréal. } **DANS LE BANC DU ROI.**
 No. 581.

Ex parte—JAMES HOLMES.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, qu'il a été déposé dans le bureau du protonotaire de la cour du banc du Roi, de et pour le district de Montréal, **Premièrement**—un acte exécuté par devant Mtre. E. Guy et son confrère, notaires publics, le vingt-sixième jour de Juin, mil huit cent trente trois, entre **BENJAMIN BERTHELET**, résidant en la cité de Montréal, dans le dit district, écuyer, médecin, d'une part; et **JAMES HOLMES**, de la dite cité de Montréal, écuyer, marchand, d'autre part;—étant une vente par le dit Benjamin Berthelet au dit James Holmes, "d'un lot de terre dépendant de la terre du vendeur, situé à l'extrémité ouest du faubourg St. Laurent de la dite cité, désigné et connu comme lot numéro onze, sur un plan de la dite terre fait par J. Hughes, écuyer, arpenteur juré, en date du vingt-quatrième jour de Février, mil huit cent trente, déposé dans le bureau du dit Mtre. E. Guy, contenant le dit lot de terre treize pieds de front sur quatrevingt cinq pieds de profondeur sur une ligne, et environ quatrevingt-douze pieds de profondeur sur l'autre ligne, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Sherbrooke, en arrière par lot numéro dix, appartenant à Thomas Starke, d'un côté par la rue Durocher et de l'autre côté par lot numéro douze, appartenant à Jean Baptiste Leclaire, sans aucune bâtisses dessus construites." **Secondement**—un acte exécuté par devant Mtre. E. Guy et son confrère, notaires publics, le dit vingt sixième jour de Juin, mil huit cent trente-trois, entre le dit **BENJAMIN BERTHELET**, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit Benjamin Berthelet, au dit James

Holmes, "d'un lot de terre dépendant de la terre du vendeur, situé à l'extrémité ouest du faubourg St. Laurent de la dite cité, désigné et connu comme lot numéro vingt huit, sur le dit plan déposé dans le bureau du dit Mtre. E. Guy, le dit lot de terre contenant trente six pieds de front sur soixante douze pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Berthelet, en arrière par lot numéro vingt neuf, appartenant à H. B. Smith, d'un côté par la rue Aylmer, et de l'autre côté par lot numéro vingt sept, appartenant à Charles Bowman, sans aucune bâtisse dessus construite." **Troisièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. E. Guy et son confrère, notaires publics, le quatorzième jour d'AouÛ, mil huit cent trente trois, entre le dit **JAMES HOLMES**, d'une part; et **JEAN BAPTISTE LECLAIRE**, résidant en la dite cité de Montréal, perruquier, et **HELENE THERIEN**, son épouse, de lui dûment autorisée à l'effet du dit acte, d'autre part;—étant un acte d'échange, en vertu duquel le dit James Holmes acquit du dit Jean Baptiste Leclaire et Hélène Therien, "un lot de terre ou emplacement situé à l'extrémité du faubourg St. Laurent de la dite cité de Montréal, désigné et connu comme lot numéro douze, sur le plan de la terre du dit Benjamin Berthelet, déposé dans le bureau du dit Mtre. E. Guy, le dit lot de terre contenant environ trente sept ou trente huit pieds de front sur quatrevingt dix neuf pieds de profondeur sur une ligne, et quatrevingt douze pieds sur l'autre ligne, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Sherbrooke, en arrière par lot numéro dix, appartenant à Thomas A. Starke, d'un côté par lot numéro onze, appartenant au dit James Holmes, et de l'autre côté par lot numéro treize, la propriété de Joseph Clarke, sans aucune bâtisse dessus construite." **Quatrièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. E. Guy et son confrère, notaires publics, le septième jour d'Octobre, mil huit cent trente trois, entre **JOSEPH CLARKE**, résidant dans le faubourg St. Louis de la dite cité de Montréal, ingénieur civil, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit Joseph Clarke au dit James Holmes, "d'un lot de terre ou emplacement situé à l'extrémité ouest du faubourg St. Laurent de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro treize, sur le plan de la terre du dit Benjamin Berthelet, déposé dans le bureau du dit Mtre. E. Guy, le dit lot de terre contenant trente sept pieds de front sur environ quatrevingt dix neuf pieds de profondeur sur une ligne, et environ cent cinq pieds de profondeur sur l'autre ligne, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Sherbrooke, en arrière par lot numéro dix, appartenant à Thomas A. Starke, d'un côté par lot numéro douze, appartenant au dit James Holmes, comme représentant Jean Baptiste Leclaire, et de l'autre côté par la propriété des héritiers Desrivières, sans aucune bâtisse dessus construite." **Cinquièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. E. Guy et son confrère, notaires publics, le cinquième jour de Septembre, mil huit cent trente-cinq, entre **THOMAS A. STARKE**, de la dite cité de Montréal, libraire, et **FRANCES SWIFT**, son épouse de lui dûment autorisée à l'effet du dit acte, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par les dits Thomas A. Starke et Frances Swift, au dit James Holmes, "d'un lot de terre situé à l'extrémité ouest de la dite cité de Montréal, connu et désigné comme lot numéro dix sur le plan de la terre du dit Benjamin Berthelet, déposé dans le bureau du dit Mtre. E. Guy, le dit lot de terre contenant quarante pieds de front sur cent treize pieds de profondeur, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Durocher, en arrière par la propriété appartenant aux héritiers Desrivières, d'un côté au nord-ouest par lot numéro neuf, appartenant à B. Berthelet, et de l'autre côté au sud est par lots numéros onze, douze et treize appartenant au dit James Holmes, sans aucune bâtisse dessus construite." **Sixièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. N. B. Doucet et son confrère, notaires publics, le treizième jour de Décembre, mil huit cent trente-trois, entre **GEORGE DRY HALL**, de Montréal susdit, Major dans le ci-devant Corps de Sa Majesté appelé *Royal Staff Corps*, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit George Dry Hall au dit James Holmes, "de deux certains lots ou morceaux de terre d'une forme irrégulière, situés dans le faubourg Ste. Anne, dans le fief Nazareth, en la dite cité de Montréal, et désigné sur le plan original du dit fief, en la possession de John Samuel McCord, écuyer, sous les numéros trois cent cinq et trois cent six, borné en front par la rue Wellington, d'un côté par la rue Dalhousie, de l'autre côté et en arrière par le dit John Samuel McCord, l'étendue des dits lots étant quatrevingt seize pieds sur la ligne de la rue Wellington, cent soixante et dix pieds sur la ligne de la rue Dalhousie, soixante et treize pieds sur l'autre côté, et quatrevingt dix pieds en arrière, le tout contenant huit mil cent pieds en superficie plus ou moins." **Septièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. N. B. Doucet et son confrère, notaires publics, le douzième jour de Juin, mil huit cent trente cinq, entre **HENRY OGDEN ANDREWS**, de la dite cité de Montréal, avocat d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit Henry Ogden Andrews, au dit James Holmes, "d'un certain lot ou emplacement connu comme numéro deux cent soixante et un, situé dans le fief Nazareth, en la dite cité de Montréal, contenant quarante cinq pieds de front sur quatrevingt dix pieds de profondeur, borné en front par la rue Anne, en arrière par les numéros deux cent soixante et neuf et deux cent soixante et dix, d'un côté par lot numéro cent-soixante, et de l'autre côté par numéro deux cent soixante et deux." **Huitièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. N. B. Doucet et son confrère, notaires publics, le septième jour de Septembre, mil huit cent trente cinq, entre **ROBERT EVERETT**, de la dite cité de Montréal, journalier, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit Robert Everett, au dit James Holmes, "d'un lot de terre situé en la dite cité de Montréal, faubourg Ste. Anne, connu comme numéro deux cent soixante, situé dans le fief Nazareth, contenant quarante cinq pieds de front sur quatrevingt dix pieds de profondeur, borné en front par la rue Anne, en arrière par les numéros deux cent soixante et dix, et deux cent soixante et onze, d'un côté par lot numéro deux cent cinquante neuf, et de l'autre côté par lot numéro deux cent soixante et un, sans aucune bâtisse dessus construite." **Neuvièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. G. D. Arnoldi et son confrère, notaires publics, le dix neuvième jour de Novembre, mil huit cent trente cinq, entre **JOHN MULHERN**, de la dite cité de Montréal, charretier, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit John Mulhern au dit James Holmes, de certains lots ou emplacements situés dans le fief Nazareth, en la dite cité de

Montréal, connu et désigné sur le plan du dit fief par numéro quatre cent soixante, et moitié de lot numéro quatre-cent soixante et un, borné en front par la rue Colborne, en arrière par lots non concédés, la propriété de John Samuel McCord, écuyer, d'un côté par numéro trois cent soixante-et huit, (Penn et Davies) et de l'autre côté par l'autre moitié du lot numéro quatre cent soixante et un, contenant soixante et sept et un demi pieds de front, sur quatrevingt-dix pieds de profondeur, et six mil soixante et quinze pieds en superficie." **Dixièmement**—un acte exécuté par devant Mtre. G. D. Arnoldi et son confrère, notaires publics, le dix neuvième jour de Novembre, mil huit cent trente-cinq, entre **JAMES WEBB**, de la dite cité de Montréal, charretier, d'une part; et le dit **JAMES HOLMES**, d'autre part;—étant une vente par le dit James Webb au dit James Holmes, "de certains lots ou emplacements situés dans le fief Nazareth, et connus et désignés sur le plan du dit fief par la moitié du lot numéro quatre cent soixante et un et numéro quatre cent soixante et deux, bornés en front par la rue Colborne, en arrière par des lots non concédés, la propriété de John Samuel McCord, écuyer, d'un côté par la moitié de lot numéro quatre cent soixante-et un, et de l'autre côté par numéro quatre cent soixante-trois, contenant soixante et sept et demi pieds de front sur quatrevingt dix pieds de profondeur, et contenant six mil soixante et quinze pieds en superficie. Les susdits cinq morceaux ou lots de terre ou emplacements mentionnés en dernier lieu situés dans le fief Nazareth, sujets à une rente annuelle, foncière, perpétuelle et non rachetable de la somme de trois livres cours actuel, pour chaque superficie de quatre mil cinquante pieds, payable le premier jour de Mai de chaque année, à John Samuel McCord, ses hoirs et ayant cause, jusqu'au vingt neuvième jour de Septembre, mil huit cent quatrevingt dix, et ensuite aux administratrices des biens des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Montréal, ou leurs représentants pour toujours; et aussi sujets au droit de retrait et de retenue en faveur des dites administratrices, en préférence de tous autres, même les parens lignagers; et possédés les dits lots de terre ou emplacements et prémisses, respectivement comme suit, savoir: les dits lots de terre ci-dessus mentionnés en premier et second lieu, par le dit Benjamin Berthelet; le lot de terre ci-dessus mentionné en troisième lieu, par le dit Jean Baptiste Leclaire et Hélène Therien, et le dit Benjamin Berthelet; le lot de terre ci-dessus mentionné en quatrième lieu, par le dit Joseph Clarke et Benjamin Berthelet; le lot de terre ci-dessus mentionné en cinquième lieu, par le dit Thomas A. Starke et Frances Swift, et par le dit Benjamin Berthelet; les deux lots ou morceaux de terre ci-dessus mentionnés en sixième lieu, par le dit George Dry Hall et par Joseph S. Kollmeyer; le lot de terre ou emplacement ci-dessus mentionné en septième lieu, par le dit Henry Ogden Andrews, et par Thomas Heaven, ci devant de la dite cité de Montréal, et maintenant de Québec, marchand; le lot de terre ci-dessus mentionné en huitième lieu, par le dit Robert Everett et par le dit Thomas Heaven; les lots ou emplacements ci-dessus mentionnés en neuvième lieu, par le dit John Mulhern et par John Samuel McCord, écuyer, de la dite cité de Montréal, et William King McCord, écuyer, de la dite cité de Québec, dans le district de Québec; et les dits lots ou emplacements ci-dessus mentionnés en dixième lieu, par le dit James Webb et par le dit John Samuel McCord et William King McCord, comme propriétaires des dits lots de terre et emplacements respectivement, pendant les trois dernières années qui ont immédiatement précédé les dates respectives des susdits dix actes ci-dessus récités, et depuis par le dit James Holmes.

Et toutes personnes qui peuvent avoir ou qui prétendent avoir aucuns privilèges ou hypothèques en vertu d'aucun titre, ou par tout autre moyen quelconque, dans ou sur les dits lots de terre ou emplacements, immédiatement avant et au tems de l'acquisition d'iceux par le dit James Holmes, sont par le présent avertis qu'il sera fait une demande à la dite cour, le **DOUZIEME** jour d'OCTOBRE prochain, pour une sentence ou jugement de ratification, et elles sont par le présent requises de signifier par écrit leurs oppositions, et de les filer au bureau du dit protonotaire huit jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi elles seront pour toujours forcloses du droit de le faire.

MONK & MORROGH, P. B. R.

Bureau du Protonotaire, Montréal, 26e Mai, 1836.

AVIS.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le soussigné, propriétaire de la partie ou portion ci-après désignée des fief et seigneurie de Madawaska et Lac Témiscouata, situé dans le district de Québec, dans la province du Bas Canada, a fait application à SA MAJESTÉ par pétition par la voie de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR EN CHEF, pour une commutation de et décharge du droit de Quint, droit de relief, et autres charges féodales, dues et à être dues à SA MAJESTÉ, ses héritiers et successeurs, sur cette partie et portion du fief et de la seigneurie de Madawaska, et du Lac Témiscouata, situé sur le côté sud du fleuve St. Laurent, dans le comté de Rimouski, dans le district de Québec susdit, laquelle dite partie ou portion est située sur le Lac Témiscouata, et sur le côté nord est de la rivière Madawaska, s'étendant deux lieues de profondeur des bords du dit Lac Témiscouata, et du côté nord est de la dite rivière Madawaska, dans l'Intérieur, bornée à l'ouest du dit Lac Témiscouata par un chemin public, communément connu sous le nom du chemin de Portage de Témiscouata, et par une petite rue ou chemin connu sous le nom de la rue Goulburn, conduisant du Lac Témiscouata, à (Log's place,) et intersectant le dit chemin de Portage en dedans du dit village projeté à cet endroit, bornée en arrière et autour du dit Lac Témiscouata, et de la dite rivière Madawaska, par des terres non octroyées par la couronne, à la sésdite profondeur de deux lieues, et au sud est par les bornes sud est des dits fief et seigneurie de Madawaska et Lac Témiscouata, à la distance de trois lieues au bas de la rivière Madawaska, au sud est, de son embouchure dans le Lac Témiscouata, dans la ligne de borne qui sépare les dits fief et seigneurie des terres de la couronne, et courre nord est, ou à angles droits, vers le cours général de la rivière Madawaska, jusqu'à la profondeur de deux lieues dans l'Intérieur ou dans l'intersection par la borne arrière des dits fief et seigneurie étant la ligne de séparation entre les dits fief et seigneurie et les terres de la couronne, lesquels dits fief et seigneurie ainsi désignés et bornés, contiennent à peu près deux cent et trente six mil arpens en superficie, plus ou moins, et aux fins d'obtenir un nouvel octroi pour lui le propriétaire soussigné, ses héritiers et ayans cause, de tous tels parties et mor-

Ceux de telles susdites parties et portions sus devant désignées des dits fief et seigneurie de Madawaska, et du Lac Témiscouata, tel qu'il restent et sont en sa possession non octroyés, et lesquelles ne sont pas tenues à titre de fief, en arrière fief ou à titre de cens, pour être alors tenues en franc et commun socage, en la manière que les terres en franc et commun socage sont tenues dans cette partie du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre.

C'est pourquoi toutes personnes qui ont ou peuvent avoir, ou prétendent avoir pour le présent ou à l'avenir aucuns droits, intérêts, surtés, charges ou empièvements soit par hypothèque générale ou spéciale expresse ou indirecte, sans aucun titre ou par aucun autre moyen quelconques, dans ou sur les terres comprises dans les sus désignées parts et portions des dits fief et seigneurie, pour lesquelles les dites commutation, décharge et extinction des droits féodaux et seigneuriaux, dues et charges ont été ainsi demandés, sont par les présentes requises de signifier par écrit, dans l'espace de trois mois de calendrier, à prendre de cette date, à consentir ou à ne pas consentir à remettre, octroyer de nouveau et charger la tenure des dites terres, et la communication, décharge et extinction des dues, droits et empièvements féodaux et seigneuriaux, dont application a été faite comme ci-dessus, et de loger tel consentement en deça de la période de trois mois de calendrier, au Bureau du Conseil Exécutif de cette Province.

ALEX. FRASER.

Québec, 10e Mai, 1836.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA Société ci-devant existant par les Soussignés à Québec, sous la raison de P. & D. Burnet, a été dissoute de consentement mutuel, le 16 de Novembre, 1835. Le Soussigné, D. Burnet, est dûment autorisé à régler tous comptes dus à ou par la dite société.

D. BURNET.

Signé, à Québec, par David Burnet, un des associés dans la Société de P. & D. Burnet, en présence de

ARCHD. CAMPBELL,
Notaire de Sa Majesté,
JOHN LANGLOIS.

Nice, 12e Janvier, 1836.

PETER BURNET.

AVIS est par le présent donné, que la Société ci-devant existant entre MATTHEW MARSHALL, de Montréal, et THOMAS HATTON, Jr. de Liverpool, sous le nom de M. MARSHALL & Coie, a été dissoute le 30e Janvier dernier, en autant qu'il importe au dit Thomas Hatton, juur.

Québec, 19e Mai, 1836.

PROPOSITIONS

POUR METTRE A EFFET LA LITHOGRAPHIE DE DOUZE VUES DES PRINCIPAUX EDIFICES DE QUEBEC, PUBLIÉES EN 1761.

L'INTERET que l'histoire et les antiquités du Bas-Canada, ont acquis depuis quelques années, parmi la partie instruite de la population, a induit le soussigné à soumettre le prospectus suivant à la considération du public.

Il se présente maintenant une occasion favorable de préserver des copies d'un ouvrage de prix, publié à Londres en 1761, dont voici le titre :— "Douze Vues, prises sur les lieux, par ordre du Vice Amiral SAUNDERS, par RICHARD SHORT, écrivain du vaisseau de Sa Majesté le "Prince d'Orange." Une copie exacte de cet ouvrage est en excellent ordre entre les mains des officiers du 79me de ligne, ou Cameron Highlanders, formant maintenant partie de cette garnison, lesquels par une bonté et libéralité qu'on ne saurait trop remarquer, l'ont confiée aux soins du soussigné, pour en exécuter la lithographie, s'il se trouvait un nombre suffisant de souscripteurs, pour couvrir les dépenses.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre sur le mérite et l'utilité de cette entreprise. Le but est de reproduire et préserver dans la Province, un ouvrage d'un intérêt indubitable pour tous les habitans libéraux et éclairés. A l'historien et à l'antiquaire des tableaux d'édifices célèbres dans les annales de la Province, d'édifices sacrés aussi bien que dédiés à des objets civils, pendant une longue série d'années sous le Gouvernement Français, ne peut manquer d'exciter beaucoup d'intérêt. Le citoyen de Québec, attaché au lieu qui l'a vu naître, et aucune cité n'a plus de titre à un attachement, par ses beautés naturelles et sa renommée historique, sera réjoui de se voir en possession du tableau fidèle de scènes jadis familières à ses ancêtres—des temples où leurs pères ont rendu hommage à l'éternel,—et des édifices qui ont servi de lieu de transaction à ceux qui lui ont donné son nom et l'existence.—La plupart de ces édifices, qui ont jadis été le théâtre des scènes les plus actives, ne sont plus en existence; l'on commence même à en perdre le souvenir; et sans l'ouvrage en question, tous les records et les reminiscences de l'ancien Québec et de ses localités, depuis près d'un siècle, disparaîtraient sous peu d'années sans qu'il soit possible de se les rappeler.

Sous l'impression que l'entreprise rencontrera l'approbation publique, le soussigné s'est décidé à publier le présent prospectus. Le caractère historique et antique de l'ouvrage sera aisément reconnu, si l'on examine la courte description suivante du sujet de chaque vue.

No. I.— Une vue générale de Québec de la Pointe Lévi.

Sur le terrain en avant, l'on voit des troupes s'embarquer et traverser la rivière dans des bateaux de la flotte. Une ligne de vaisseaux de guerre à l'ancre. La ville présente le coup d'œil ordinaire, mais la vue est remarquable, en ce qu'elle présente l'accroissement de la Basse-Ville depuis 1759.—Où passe maintenant la rue St. Paul, l'on ne voit que quelques maisons au détour de la pointe du Sault-au-Matelot, près du roc. L'amas de maisons dont le coin était la présente Banque de Montréal, se fait aussi apercevoir. En bas de la maison de l'hon. J. Hale, est un bâtiment du commerce, sur les chantiers, à la grève. L'on distingue facilement le quai de la Reine et la place de débarquement de la Basse-Ville.

No. II.— Partie Nord-Ouest de la Ville de Québec.

Ceci est une vue, de la rivière St. Charles, prise au-dessus du Parc du Roi. L'on y aperçoit l'arrière du Palais de l'Intendant, ainsi que les ramparts, tels qu'ils étaient alors. La ligne est maintenant à peu près la même, montant de la petite rivière au cap, en traversant l'Esplanade. L'on distingue les casernes de l'artillerie, ainsi que les magasins. L'on y peut remarquer la *Canoterie*, avec un édifice qui existe encore dans la rue St. Charles, et dernièrement employé comme brasserie.

No. III.— Le Palais de l'Intendant.

C'est une vue très intéressante de la célèbre résidence des Intendants de Québec. C'est un superbe édifice, qui est en face du mur, avec une cour et des ailes, écuries, &c. L'on voit les jardins vers l'Hôpital Général, bordés d'arbres à l'ouest. Le contraste entre cette perspective et la présente apparence du lieu, est très frappant.

No. IV.— La Trésorerie et le Collège des Jésuites.

Ceci donne une perspective de la cathédrale française—du côté du Collège des Jésuites, (maintenant converti en casernes)—et du site de la maison de Mr. Delagrave, rue la Fabrique, et est une vue intéressante. La rue la Fabrique n'est pas continuée plus bas que la maison de Mr. Massue.

No. V.— Le Collège et l'Eglise des Jésuites.

C'est un précieux reste de l'antiquité, donnant le front du Collège des Jésuites, à peu près comme il paraît maintenant; avec le dehors de l'ancienne et célèbre église des Jésuites, la première bâtie à Québec, et dans la quelle CHAMPLAIN a été inhumé. Elle était bâtie sur le terrain appelé le marché au foin, et joignait presque le Collège, près de l'entrée de la bibliothèque de la garnison.

No. VI.— L'intérieur de l'Eglise des Jésuites.

C'est aussi une vue précieuse, en ce qu'elle montre la beauté de l'intérieur de cette Eglise qui n'existe plus, et les dommages que lui ont causés les bombes lancées de la Pointe Lévi.

No. VII.— La Cathédrale, le Collège des Jésuites et l'Eglise des Frères Récollets.

Celle-ci donne une curieuse perspective de la Place d'Armes. En front, paraît la vieille église des Récollets, sur le site de la présente Cour de Justice et de l'Eglise Anglicane. Un détachement de grenadiers parade dans le centre—et des officiers montagnards conversent ensemble. Le vieil arbre, au coin de la rue du Trésor, se fait remarquer, ainsi que la maison de Mr. Roi et celle de Mr. Fortier, presque comme à présent.

No. VIII.— L'intérieur de l'Eglise des Frères Récollets.

C'est encore un morceau intéressant; l'édifice ayant été depuis nombre d'années détruit par le feu. L'on voit sur les murs, les tableaux dont Charlevoix fait mention, ainsi que la chaire et le confessionnal. La couverture est beaucoup endommagée par les batteries.

No. IX.— Le Couvent des Ursulines, pris des Ramparts.

C'est une perspective prise de l'Esplanade, et il n'y a aucune maison entre les murs du couvent et l'Esplanade qui est remplie de concavités marécageuses. Sur la droite est une partie de la rue St. Louis avec quelques maisons. Au dessus, l'on aperçoit le cap à diamant. A la gauche, sont les casernes du Dauphin, où sont maintenant la prison et l'Eglise Ecossaise. Le Bosquet des Jésuites, qui est demeuré dans la cour des casernes jusqu'à il y a quelque tems, paraît à une distance. Par son antiquité et les changemens qui ont eu lieu depuis, c'est une vue très intéressante.

No. X.— Le Palais de l'Evêque en ruine, comme il paraît en montant de la Basse-Ville à la Haute.

Le palais de l'Evêque dans cette vue, a la même apparence qu'à présent. Il y a une clôture de piquets et une porte qui est maintenant la porte Prescott. Les maisons sur la rue la Montagne sont toutes détruites.

No. XI.— Le même en descendant de la Haute-Ville à la Basse.

C'est une curieuse vue qui représente le palais de l'Evêque, où sont maintenant les chambres du Conseil Législatif et la chapelle, ci-devant le siège de la Chambre d'Assemblée. Devant, l'on voit un mur et une porte élégante. Le chemin paraît alors avoir détourné court dans la rue Buade.

No. XII.— L'Eglise de Notre Dame de la Victoire, bâtie en commémoration de la levée du siège en 1690, et détruite en 1759.

C'est un tableau de prix, qui donne une perspective de la condition du marché de la Basse-Ville. L'Eglise paraît presque entièrement détruite. Au sud, sont trois maisons et cinq au nord, toutes grandes et solides, bâties en pierre, donnant une idée favorable de la résidence des marchands français. Les maisons existent encore actuellement.

Les douze vues de Québec sus-décrites, dont on se propose de donner la lithographie par souscription, furent originellement gravées par Messrs. Grignon, Canot, Elliot et autres artistes supérieurs. L'exécution de l'ouvrage sera confiée à Messrs. STODART & CURRIER, de New-York, dont les talens reconnus dans cette partie des arts, rendront toute justice à l'entreprise.

Le prix de souscription pour la lithographie des 12 vues de Québec, prises en 1761, d'une grandeur de vingt pouces sur douze, sera de huit dollars, payables à la livraison de l'ouvrage qui doit être commencé aussi tôt qu'il y aura deux cents souscripteurs.

J. CHARLTON FISHER, LL. D.

Québec, 29 Août, 1835.

QUEBEC: Printed and Published under Royal Authority, by JOHN CHARLTON FISHER and WILLIAM KEMBLE, Printer to the King's Most Excellent Majesty for the Province of LOWER-CANADA.

QUEBEC: Imprimée et Publiée sous l'Autorité Royale, par JOHN CHARLTON FISHER, et WILLIAM KEMBLE, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté le Roi, pour la Province du BAS-CANADA.